

# ARGUMENTS POUR LES 40 HEURES

Extraits de

**la brèche**  
organe bi-mensuel de la ligue marxiste révolutionnaire

par le Service de documentation de l'Assemblée fédérale

# pour les 40 heures

"Tu (patron) me prêches constamment l'évangile de l'"épargne", de "l'abstinence" et de l'"économie". Fort bien ! Je (moi l'ouvrier) veux, en administrateur sage et intelligent, économiser ma seule fortune, ma force de travail, et m'abstenir de toute folle prodigalité. Je veux chaque jour n'en mettre en mouvement, n'en convertir en travail, en un mot n'en dépenser que juste ce qui sera compatible avec sa durée normale et son développement régulier. Par une prolongation outre mesure de la journée de travail, tu peux en un seul jour mobiliser une plus grande quantité de ma force que j'en puis remplacer en trois. Ce que tu gagnes en travail je le perds en substance. Or, l'emploi de ma force et sa spoliation sont deux choses différentes ... Tu payes une force de travail d'un jour quand tu en uses une de trois. Tu violes notre contrat et la loi des échanges. Je demande donc une journée de travail de durée normale, et je le demande sans faire appel à ton cœur, car, dans les affaires, il n'y a pas de place pour le sentiment ... J'exige la journée de travail normal, parce que je veux la valeur de ma marchandise (la force de travail), comme tout autre vendeur".

(Marx "Le Capital" T.1 p.230)

En août 1971 le Président du Vorort, JUNOD, officialisait l'opération d'attaque contre la classe ouvrière. Le patronat suisse, ne disposant plus de l'avantage essentiel qu'avait été l'arrivée massive de travailleurs immigrés — formant en quelque sorte une véritable armée de réserve industrielle — pour faire pression sur les salaires et limiter considérablement leurs augmentations, il s'agissait de trouver des compensations. Dès lors, un des thèmes à l'ordre du jour devint la non-diminution des heures de travail, l'accroissement des heures supplémentaires et même, la prolongation absolue du temps de travail.

## UNE OPERATION SIMULTANEE

Grâce à la politique de "paix du travail", qui permettait d'utiliser à plein la situation détendue du marché du travail (vu "l'importation" massive de main-d'oeuvre immigrée, jusqu'en 63 au moins), le patronat suisse réussit simultanément à maintenir quasi stable la durée de travail (en tenant compte des heures supplémentaires) et à augmenter l'intensité du travail. Ainsi des secteurs

importants de travailleurs de l'industrie travaillent 46 heures et plus. En 1962, 30 o/o des ouvriers de l'industrie travaillaient hebdomadairement 46 h. et plus, en 1965 26.2 o/o, en 1968 23.8 o/o et en 1970 25.6 o/o. (rapport d'activité de l'USS 1963-65 et 1966-68 et Annuaire de statistique suisse 1971). La part des travailleurs de l'industrie qui "étaient occupés" entre 44 heures et 46 heures hebdomadaires a augmenté de 1962 à 1968, en passant de 61.4 o/o (en 62) à 64.7 o/o (en 65) et finalement à 65.6 o/o, en 68 (Rapports de l'USS).

En même temps, la productivité dans les branches industrielles croissait régulièrement. Ainsi, la valeur ajoutée par travailleur (à francs constants 1965) augmentait pour toute l'industrie de 1962 à 1968 de 23.4 o/o. Pour le secteur textile la croissance fut de 34.7 o/o, pour les machines et appareils 11.8 o/o, pour l'horlogerie 44.9 o/o et pour la chimie 29 o/o. (Source : Kneschaurek "Perspective de l'évolution par branche" T.2).

Ces quelques chiffres — que nous compléterons très largement dans de prochains articles — indiquent déjà combien

le patronat suisse, grâce à la collaboration la plus étroite de la bureaucratie syndicale, a pu à la fois presque intégralement maintenir la durée du temps de travail et augmenter la production par heure et par travailleur en extorquant ainsi à l'ensemble de la classe ouvrière une masse de plus-value toujours plus grande.

Mais aujourd'hui, le patronat ne se contente pas de réclamer l'allongement de la journée de travail, il "revendique" une limitation sérieuse de la croissance des salaires réels, et un blocage, là où il le peut ! Ceci tend donc à abaisser le pouvoir d'achat du salaire horaire. Dès lors, pour l'ensemble de la classe ouvrière la riposte pour la défense du pouvoir d'achat (échelle mobile des salaires), pour une augmentation substantielle du salaire réel (augmentations unitaires pour tous) doit aussi intégrer la revendication de réduction de la durée du travail.

La revendication de 40 heures de travail hebdomadaire, sans diminution des salaires, acquiert donc toute son importance. Dès 1970, nous en avons fait d'ailleurs un des axes de notre travail de propagande sur les entreprises. Aujourd'hui plus que jamais, le développement d'une campagne pour les 40 heures devient un des éléments qui peuvent jouer un rôle important dans la perspective d'une rupture de la "paix du travail".

C'est sur cette base, qu'après de nombreuses discussions avec la direction du POCH (organisations progressistes), la LMR a décidé de participer à la constitution d'un Comité national d'action pour les 40 heures, comité qui doit organiser la mise en place de Comités locaux, dans la perspective d'un travail à moyen terme (deux à trois ans) de propagande et d'agitation pour la réduction des heures de travail et l'introduction des 40 heures. Le texte de l'initiative — lancée par le POCH — demande que "La Constitution fédérale soit complétée par un article 34 sexies ainsi rédigé : la durée normale du travail ne doit pas dépasser 40 (quarante) heures par semaines". (Voir ci-dessous la plate-forme d'accord pour la constitution du Comité d'action national, ainsi que le texte de l'accord entre le POCH et la LMR).

#### LA DUREE DU TRAVAIL ...

Afin de préciser quelles seront les lignes de force de la campagne que nous entendons mener pour les 40 heures, l'utilisation ainsi que les limites de l'initiative populaire, il est nécessaire de situer le contenu réel d'une lutte pour la diminution des heures de travail.

En système capitaliste, la durée du travail est déterminée par les exigences intrinsèques du capital, c'est-à-dire par un rapport déterminé d'exploitation de classe. Jamais, en système capitaliste, la durée du travail n'est déterminée par les nécessités d'un développement social harmonieux, ou par les possibilités que le développement des forces productives (automation, développement de la technologie ...) ouvrent pour une modification radicale de relation entre temps libre et temps de travail.

Ainsi, lorsque JUNOD réclame une prolongation de la journée de travail — vu les "manques" de main-d'oeuvre — que cherche-t-il ? Tout simplement à rentabiliser au maximum les investissements en machines, bâtiments, etc ... "La prolongation de la journée permet d'agrandir l'échelle de la production sans augmenter la portion de capital fixée en bâtiments et en machines ... Rendre inutile, ne fût-ce que pour une seconde, un capital de

100'000 livres sterling ! C'est à demander vengeance au ciel quand un de nos hommes (dit le patron) se permet de quitter la fabrique" (Marx). De plus, tous les jours, le fonctionnement même du système capitaliste dément la légende selon laquelle la croissance de la productivité du travail impliquerait automatiquement — comme le laissent entendre les syndicats — une diminution du temps de travail. L'exemple de la politique d'exploitation du patronat suisse est là pour prouver le contraire !

Certes, il y eut — dans le cadre du développement capitaliste — une limite de la durée du travail. Cette limite tout d'abord est d'ordre physique et historique. Le capital ne peut exploiter la force de travail au-delà de la limite physique qui consiste à assurer la survie de cette marchandise qui lui est si chère ! En outre, il existe des limites sociales "Il faut au travailleur du temps pour satisfaire ses besoins intellectuels et sociaux, dont le nombre et le caractère dépendent de l'état général de la civilisation" (Marx). Dès lors, on ne peut crier victoire, comme le font les syndicats, lorsque de 1962 à 1968, dans l'ensemble de l'industrie, le temps de travail est passé de 45.6 h. à 44.6 h. Le simple développement des nouveaux besoins (culturels, de loisirs, comme ceux issus justement de l'accroissement de la fatigue nerveuse à cause de l'intensité du travail) exigerait une diminution autrement radicale du temps de travail ! Mais, la limite essentielle au maintien, à l'accroissement ou à la diminution de la durée du travail réside dans la capacité ou l'incapacité de la classe ouvrière et de ses organisations de riposter à l'accentuation de l'exploitation capitaliste.

Or, ici, les organisations syndicales, par leur politique de "paix du travail" et de collaboration avec le patronat, n'ont engagé aucune lutte d'ensemble pour une diminution du temps de travail. Dans le secteur de la métallurgie, des machines, appareils et l'horlogerie — la FTMH — a systématiquement lié ses "revendications" de diminution du temps de travail à la nécessité de maintenir l'industrie des machines "dans une situation compétitive". Le respect des profits et surprofits patronaux nécessitait un maintien de la durée du travail, un accroissement des heures supplémentaires .. et cela pour que les travailleurs voient, année après année, leur part relative diminuer par rapport à la richesse produite. Ainsi, feu la FOMH déclarait en 1954 : "Pour la Suisse, le comportement de l'étranger à l'égard de la réduction des heures de travail est très important; les pays étrangers réduiront-ils, eux aussi, les heures de travail ? ... Pour notre pays exportateur, l'évolution de la durée du temps de travail a une importance non négligeable pour des raisons de concurrence" ("Réduction de la durée du travail" Rapport FOMH 1954). Cette politique et la volonté de ne pas diminuer les heures de travail afin de limiter l'arrivée de travailleurs immigrés (au lieu d'envisager une politique de lutte unitaire face au capital) expliquent l'aisance avec laquelle les patrons purent accroître sans ennui le taux d'exploitation de l'ensemble des travailleurs suisses et immigrés. Enfin, selon sa "stratégie" de division des travailleurs — au moyen de la politique contractuelle branche par branche, région par région, entreprise par entreprise — la bureaucratie syndicale permet que dans divers secteurs de l'industrie (papier, textile, cuir, alimentation ...) le nombre d'heures de travail reste extraordinairement élevé (en 1970, 30.5 o/o des travailleurs du textile travaillaient 46 heures et plus; 36.9 o/o dans l'alimentation et la nourriture). Quelle belle illustration des réussites — pour le patronat évidemment — de la "paix du travail" !

## ... MAIS AUSSI L'INTENSITE

La durée du travail à elle seule n'est pas vraiment significative. Il faut mettre en relation la durée du travail avec les bas salaires et aussi avec l'intensification du travail.

Tout d'abord, il est notoire que les branches qui accordent les plus bas salaires connaissent aussi le temps de travail le plus long. En effet, afin de s'assurer même un salaire insuffisant, les travailleurs de ces branches doivent compenser le prix très bas de leur salaire horaire par un prolongement de la journée de travail. En Suisse, on peut constater aisément que ce sont dans les secteurs à salaire les plus bas que les heures de travail hebdomadaire sont les plus élevées.

Cependant le moyen essentiel pour remettre en cause la timide diminution des heures de travail n'est autre que l'intensification du travail. L'intensification du travail c'est la condensation dans un temps donné d'une masse plus grande de travail. Un travail plus intense représente une dépense de travail plus grande. Une heure de travail deux fois plus intense qu'une autre produit deux fois plus de valeur. Ainsi, plus la journée de travail est intense — en admettant que la durée ne se modifie pas — plus le capital extorque du travail gratuit aux travailleurs. L'intensification du travail prend, pour la majeure partie des travailleurs, la forme d'une augmentation des cadences.

Une augmentation des cadences qui peut être obtenue par le biais des systèmes de salaire (salaire aux points), par l'élimination de tous les temps morts, par une augmentation pure et simple des normes de travail exigées, en utilisant, par exemple, la menace de renvoi, etc. Mais l'accélération des machines, le non-remplacement des travailleurs qui quittent l'entreprise, sont aussi des moyens utilisés couramment par le patronat pour intensifier le travail. Cette politique d'intensification du travail est, à l'heure actuelle, un des axes essentiels de l'offensive patronale.

Il apparaît donc que la lutte pour la diminution du temps de travail ne doit pas se situer sur le seul plan de la durée du travail en soi, mais doit aussi intégrer des revendications tendant à battre en brèche la politique du patronat. L'essentiel dès lors est de mettre en relief que seule une mobilisation des travailleurs, seule une rupture de la "paix du travail", peuvent effectivement aboutir à une diminution des heures de travail comme à une riposte contre l'introduction de nouveaux systèmes de salaire ou contre l'augmentation des normes de travail exigées. Néanmoins, la lutte pour la diminution de la durée du travail est un objectif primordial, vu la capacité du patronat de maintenir quasi intégralement la durée du travail, et simultanément, en augmentant l'intensification. En outre, la mobilisation pour cet objectif ne peut que préparer à la lutte contre une tentative d'augmentation des cadences que le patronat peut développer, suite à la réduction du temps de travail.

## ET L'INITIATIVE ?

Pour nous, la participation à la campagne pour l'initiative pour les 40 heures représente en quelque sorte un "prétexte" pour mener une campagne d'ensemble — et non pas entreprise par entreprise, selon le schéma même des bureaucrates syndicaux, que reprennent également certains groupes, — sur la réduction du temps de travail, la lutte contre les cadences, les augmentations uniformes de salaire, l'échelle mobile des salaires. C'est donc dans le cadre de la définition d'une réponse organique à opposer à la politique des directions syndicales et des organisations traditionnelles que nous concevons notre participation à la lutte autour de cette initiative.

Enfin, il ne faut en aucune mesure négliger que — à cause de la dispersion même des travailleurs (petites entreprises, ouvrières des grands magasins, personnel hospitalier, nombreuses professions semi-artisanales) — la réduction légale, qui "limite et règle uniformément la journée de travail", est un objectif non négligeable. Certes, sans mobilisation effective des travailleurs, une telle réduction reste fictive, mais cela ne supprime évidemment pas la validité même de l'objectif.

Dans une telle campagne à moyen terme, deux éléments vont être déterminants. Le premier sera la capacité des "Comités d'action locaux" de mener non seulement un travail propagandiste, mais de développer un travail d'agitation dans diverses luttes, afin de montrer que la voie pour la réduction des heures de travail ne passe pas par la "croyance béate" en une initiative. Ainsi, que ce soit au niveau d'une entreprise ou au niveau d'un mouvement revendicatif dans les grands magasins ou les hôpitaux, ces "Comités locaux" devront faire preuve de leur capacité de mobiliser des forces et d'organiser le soutien massif à des luttes partielles, tout en développant un travail de propagande pour l'objectif général des 40 heures. Ce travail est aussi une des conditions à remplir pour développer des mouvements unitaires des travailleurs suisses et immigrés. Le deuxième élément réside dans la capacité des militants ouvriers et des "Comités locaux" de développer dans les organisations syndicales un courant structuré, sur une plate-forme minimale (du type de celle des "Comités locaux"), afin d'engager une bataille frontale avec la politique de la bureaucratie syndicale.

Si ces deux conditions sont remplies, alors la campagne autour de cette initiative aura permis de modifier les rapports de force et aura facilité le lent processus de re-composition de la classe ouvrière pour rompre l'actuelle "paix patronale".

16.2.73 ————— — A. Udry — —————

# PLATEFORME DU "COMITÉ D'ACTION NATIONAL"

1. La lutte pour la réduction du temps de travail est l'une des plus vieilles du mouvement ouvrier. Elle résulte de l'opposition de classe fondamentale entre capitalistes, qui achètent la force de travail, et travailleurs, qui vendent leur force de travail. Chaque fois que les rapports de force entre classes leur étaient favorables (dissolution des organisations ouvrières sous le fascisme, ultra-collaborationnisme des directions syndicales), les patrons ont tenté de maintenir, voire même de prolonger la durée du travail (non seulement légale, mais par l'introduction d'heures supplémentaires). Seules la mobilisation et la lutte des travailleurs (telle la lutte pour les 3x8 au début de ce siècle, l'imposition des 48 heures à la suite de la grève général de 1918) ont permis à la classe ouvrière de réduire le temps de travail et d'en fixer, partiellement, une réglementation uniforme.

Mais la lutte pour la réduction du temps de travail restera nécessairement, aussi longtemps que subsistera le régime capitaliste, limitée à des acquis provisoires. Ce que les patrons perdent en heures de travail, ils tentent de le rattraper par l'augmentation de la productivité (en partie obtenue par l'augmentation de l'intensité du travail, en particulier des cadences), par une augmentation plus lente des salaires, par l'introduction des heures supplémentaires.

La lutte pour la réduction du temps de travail ne peut donc être comprise que comme un objectif minimum, comme le point de départ d'une riposte d'ensemble de la classe ouvrière à l'exploitation capitaliste.

2.- Dans le cadre d'une concurrence inter-impérialiste accrue, la bourgeoisie suisse développe actuellement une double opération : l'accélération de la "restructuration" de son appareil de production (dans le cadre de l'intégration plus profonde au Marché Commun), qui implique pour les travailleurs de nouveaux systèmes de salaires (dits "scientifiques"), des changements de postes, des licenciements, etc... D'autre part, elle cherche à faire porter par la classe ouvrière le prix de cette opération en voulant maintenir les extraordinaires avantages qu'elle s'est acquis au cours des dernières décennies dans le cadre de la "paix du travail" : une croissance "modérée" des salaires, l'un des temps de travail moyen les plus élevés d'Europe, un système de "sécurité sociale" des plus avantageux pour le capital. Tel est le sens général de l'offensive patronale déclenchée ouvertement en 1971 par le célèbre discours de Junod sur le blocage des salaires et l'augmentation du temps de travail, repris aujourd'hui par Celio et Stopper.

3.- C'est dans ce contexte d'ensemble que doit être comprise la revendication des 40 heures pour tous, immédiatement et sans réduction DE SALAIRE. Au cours des dernières années, le patronat a réussi le "tour de force" d'augmenter

la productivité du travail en maintenant bien en deça l'augmentation des salaires. Au cours des années 1958-1971, ces deux composantes ont évolué comme suit dans l'industrie :

- la productivité a augmenté de 80 o/o, s'accroissant particulièrement depuis 1966
- alors que les salaires réels n'ont augmenté que de 62 o/o.

Ce "tour de force", le patronat suisse le doit avant tout à la paix "du travail", à l'absence d'une riposte décidée de la classe ouvrière et de ses organisations. Bien que, depuis 1933, la revendication des 40 heures figure au programme de l'USS, les directions syndicales, enfermées dans le carcan de la "paix du travail", se sont contentées de l'avancer verbalement. Plus attachées à consolider "notre" industrie nationale, et avec elle son "pouvoir de négociation" dans le cadre de la collaboration de classe, la majeure partie des directions syndicales ont abandonné le terrain de la défense des intérêts même immédiats des travailleurs. Les chiffres mentionnés plus haut le montrent : cette politique a permis que les progrès de la productivité du travail se traduisent avant tout par de plus hauts profits pour les patrons. Aujourd'hui s'ajoute à cela un nouveau facteur : cette politique offre en fait au patronat des conditions beaucoup plus favorables pour développer son offensive contre la classe ouvrière, comme le montrent le récent blocage des salaires dans l'industrie horlogère, l'échec de revendications importantes (telle les 40 heures) dans les négociations de l'an dernier dans l'imprimerie, et surtout la croissance du rythme des licenciements (que soit disant la "paix du travail" devait empêcher).

4.- A cette offensive patronale, il s'agit de répondre par une riposte d'ensemble, tant sur la question des salaires que sur celle du temps de travail. La revendication des 40 HEURES IMMEDIATEMENT, POUR TOUS ET SANS REDUCTION DE SALAIRE est l'une des revendications les plus importantes dans cette perspective :

- elle exprime la volonté des travailleurs de préserver leur santé physique et morale et d'échapper au maximum aux risques d'accidents du travail qui croît en proportion de la durée du travail et du rythme des cadences;
- dans la mesure où une récession plus profonde apparaîtrait, cette revendication s'inscrit dans le cadre des réponses à la politique des licenciements (maintien des postes de travail par diminution du temps de travail);
- elle contribue à alléger les charges de la femme en tant que travailleuse et ménagère;
- elle est une réponse indirecte à la tentative de bloquer les salaires;

- elle permet, parce qu'elle concerne tous les travailleurs, de lutter contre la division de la classe ouvrière entre travailleurs suisses et immigrés, offrant l'occasion d'un travail d'organisation et de structuration de la classe ouvrière dans un combat commun;
- elle permet de développer une propagande parmi les apprentis pour une formation professionnelle indépendante de la productivité, garantissant un temps libre indentique à celui des autres jeunes en formation;
- elle nécessite en fin et surtout la rupture avec la politique de "paix du travail" dans laquelle toute riposte effective de la classe ouvrière a été enfermée, ce qui ne peut que stimuler un travail d'intervention et de regroupement syndical pour un "syndicat de combat".

5.- Il ne fait aucun doute que, seule, une initiative ne suffit pas pour garantir cette riposte des travailleurs et la victoire dans cette lutte. Même si cette initiative était acceptée, sans mobilisation et sans lutte des travailleurs, les capitalistes auraient tout loisir de regagner ailleurs ce qu'ils auraient perdu.

Mais précisément parce qu'elle est une revendication centrale qui remet directement en cause le pouvoir patronal, la revendication des 40 heures exige une mobilisation et une lutte décidée de la classe ouvrière. C'est dans ce but que cette initiative est lancée, utilisant les possibilités que laisse la démocratie bourgeoise pour propager plus largement la lutte pour les 40 heures et préparer ainsi le terrain de cette lutte et de cette mobilisation indispensables. Dès lors, l'un des axes essentiels de la campagne sera précisément d'insister sur le sens de cette utilisation de l'initiative, afin de préparer réellement la mobilisation de la classe ouvrière.

6.- Les "comités d'action pour l'initiative sur les 40 heures" seront l'instrument de cette mobilisation. Ouverts à l'ensemble de ceux qui acceptent cette plateforme minimale, ils doivent devenir le lieu où se prépare et se renforce la mobilisation des travailleurs vers une lutte décidée pour les 40 heures immédiatement, pour tous et sans réduction de salaire.

Projet proposé par la RML/LMR  
6 novembre 1972

---

## ACCORD RELATIF A L'INITIATIVE POUR LES 40 HEURES

---

Les délégations du Comité Exécutif du POCH et du Bureau Politique de la LMR ont convenu l'accord suivant :

1. La LMR participe au Comité National d'Action pour l'initiative visant à l'introduction de la semaine de 40 heures.
2. Le Comité d'Action est responsable de la direction de la campagne en faveur de l'initiative. Il prend ses décisions sur la base d'une plateforme commune. Ses décisions lient les comités locaux. Les organisations soussignées ne sont pas liées par les décisions du Comité d'Action et peuvent développer leur propre propagande.
3. Ni le POCH, ni la LMR n'élèvent d'objection à une éventuelle entrée du Parti du Travail dans le Comité d'Action.

Pour le POCH  
G. Degen  
R. Stohler

Pour la LMR  
Ch. A. Udry  
P. Rieben

# la lutte contre la "paix du travail"

## 40 HEURES

Le patronat a toujours opposé une farouche résistance aux luttes de la classe ouvrière visant à la réduction du temps de travail. En effet, ces luttes s'attaquent à un des principes fondamentaux du système capitaliste : la volonté du patronat de prolonger le plus possible le temps pendant lequel les ouvriers leur fournissent du travail gratuit, le temps de production de la plus-value. Par exemple, le "Journal des Associations Patronales" du 8 mars 1973, décrit — à sa manière — la menace que représente cette lutte pour les patrons :

"Ceux qui veulent persuader le peuple qu'il y a une voie à la richesse plus facile que celle du travail, qu'il faut simplement claquer la richesse (des autres) pour parvenir à un temps de travail moindre, ces gens n'offrent qu'un opium économique au peuple; ils veulent faire du peuple un instrument complaisant de leur politique de destruction de notre société. Ce n'est pas le bien-être ni le temps libre — de chacun qui est leur but, mais seulement l'expropriation de la propriété privée, la ruine de notre société". (!)

En fait, les patrons proposent de ne pas réduire le temps de travail afin de pouvoir continuer à claquer eux-mêmes la richesse ("des autres") — c'est-à-dire la richesse produite par les travailleurs et qu'ils s'approprient !

La lutte pour la diminution du temps de travail implique en conséquence une confrontation déterminée et systématique avec le patronat qui, lui, fixe le temps de travail en fonction de ses intérêts. Il tente de réduire le moins possible la journée de travail et, quand il est contraint d'accepter des réductions, mêmes faibles, il s'efforce de les compenser par une pratique systématique des heures supplémentaires et par une augmentation de la productivité — qui, contrairement aux affirmations des chantres bureaucratiques de la "paix du travail" ne se traduit pas simplement par l'introduction de nouvelles machines dans le processus de production, mais aussi, et surtout, par l'intensification des rythmes de travail.

Une campagne de propagande et d'agitation pour la semaine de 40 heures ne peut donc être séparée d'une lutte déterminée contre la politique de "paix du travail", contre la politique de collaboration des directions syndicales. Cette lutte contre la "paix du travail" ne découle pas de la simple volonté polémique, mais de la compréhension que seul un rapport de force organisé permettra d'imposer au patronat la revendication des 40 heures hebdomadaires. Et ce rapport de force passe par la reconquête de leurs organisations de défense par les travailleurs.

### LA "PAIX DU TRAVAIL" : UNE "LOGIQUE" DANGEREUSE

Ne pas mener cette lutte contre la politique de la bureaucratie syndicale, c'est accepter au départ de se lier les mains. En effet la politique de "paix du travail" implique pour les travailleurs la reconnaissance des impératifs patronaux comme impératifs de toute la "communauté". Partant de l'affirmation qu'il n'y a pas de contradiction entre les intérêts des patrons et les intérêts des travailleurs, les bureaucrates en concluent que les deux "partenaires" ont un intérêt commun au développement de la production, ont le même intérêt à faire "grossir le gâteau".

"Tout comportement égoïste, qu'il soit individuel ou collectif, qu'il soit le fait d'un employeur ou d'un travailleur, est préjudiciable aux efforts qui visent à renforcer la collaboration entre les partenaires économiques et sociaux, sur le plan national comme sur le plan international... Les négociations sont fondées sur la bonne foi, la loyauté et la confiance mutuelles. Cette conception éthique (!) des relations entre les partenaires exclut d'emblée des positions dictées uniquement par l'égoïsme. L'obligation de sauvegarder, dans la mesure du possible, les intérêts des deux parties figure donc au premier plan."

Ainsi, selon leur rigoureuse logique de collaborationnistes, si le "gâteau" grossit, la part des deux "partenaires" augmentera également. Logique bureaucratique qui passe outre la plus élémentaire règle mathématique : quand on partage un gâteau, si l'une des parts grossit, l'autre diminue relativement ! Règle du partage du gâteau qui s'applique également au "partage" de la richesse produite.

En effet, pour développer la production les patrons augmentent le temps de travail par les heures supplémentaires et augmentent la productivité, c'est-à-dire la production par heure et par travailleur. Ce qui entraîne un écart toujours plus grand entre la valeur produite par l'ouvrier et le salaire que celui-ci touche. Et les patrons s'approprient ce surplus de valeur produite.

Pour développer l'"économie nationale" il faut donc que les ouvriers se plient aux intérêts des patrons. En effet, ceux-ci qui disposent des capitaux — accumulés sur le dos des travailleurs — n'investissent qu'à partir du moment où ils sont sûrs de la "rentabilité" de leurs investissements, c'est-à-dire quand ils sont assurés d'accumuler

des profits. Pour se garantir leur marge de profit ils n'accepteront bien sûr pas que les travailleurs les remettent en cause par des revendications salariales ou autres.

Si l'on accepte cette logique de l' "intérêt commun", il faut également en accepter les conséquences, c'est-à-dire d'œuvrer à l'augmentation de la production de plus-value. Ces conséquences sont très concrètes pour les travailleurs :

- ne jamais demander d'augmentation de salaire supérieure à la hausse de la productivité;
- accepter la prolongation de la journée de travail (en acceptant les heures supplémentaires comme seul moyen d'obtenir un salaire décent);
- accepter l'intensification des rythmes et des cadences de travail.

C'est enfin refuser d'organiser la moindre riposte quand par exemple Junod - patron des patrons - demande l'augmentation des heures de travail, ou quand Schindler, patron des ascenseurs du même nom, déclare ouvertement les avantages directs que la bourgeoisie tirerait d'une prolongation de la journée de travail :

"Si 500.000 personnes en Suisse travaillaient ne serait-ce qu'une seule heure supplémentaire par jour, elles produiraient en un an environ 8.000.000 de francs en plus, sans que cela coûte un franc supplémentaire d'investissements et sans autre détérioration de l'infrastructure".

## LA FTMH ET LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

### LA "BONNE FOI" DES COLLABORATEURS

Faisant fî de telles déclarations belliqueuses, les bureaucrates de la FTMH (ex FOMH) maintiennent et défendent - contre ... les patrons même - leur action d'honnêtes collaborateurs. L'œuvre de la bureaucratie FOMH de ces 15 dernières années est un exemple de la lutte la plus déterminée pour la défense de l' "économie nationale"; les bureaucrates ont mis tout en œuvre pour faire partager leur détermination au patronat :

"... Les salaires ne peuvent être augmentés que dans la mesure où les entreprises, où le corps économique tout entier sont sains. Les perturbations d'ordre économique sont aussi préjudiciables que l'égoïsme et ses manifestations, à la réalisation des buts du syndicalisme. On doit souhaiter que cette vérité soit enfin comprise par ceux des employeurs qui, obéissant à des conceptions qui sont révolues sont plus disposés à faire des concessions quand la grève menace que lorsqu'ils discutent autour du tapis vert".

Forts de cette profession de foi les bureaucrates n'ont cessé de prôner la nécessité de "remettre à plus tard" la diminution du temps de travail. Pour eux en effet, le gâteau n'a pas encore assez grossi pour que l'on puisse songer à augmenter le bien-être des travailleurs.

La politique de la FOMH en matière de réduction du temps de travail s'articule autour de trois éléments. Elle est directement liée au développement de la productivité (maintien) d'un corps économique "sain", car si l'on prend d'un côté (réduction des heures) il faut augmenter de l'autre (hausse de la productivité). Ensuite, une telle diminution ne peut, pour les bureaucrates en aucun cas faire l'objet d'une loi d'ensemble, mais doit se négocier au niveau des entreprises, par les "partenaires sociaux".

### TRAVAILLER PLUS ... POUR POUVOIR TRAVAILLER MOINS !

R. Besuchet, secrétaire de la FTMH écrit dans la "Lutte Syndicale" du 20 décembre 1972 :

"Les gains de productivité qui vont de pair avec une industrialisation plus poussée permettent d'accroître sans cesse les revenus et les loisirs de chacun (?); ce n'est pas une hypothèse, mais une réalité de moins en moins contestée".

L'accroissement des loisirs est donc subordonnée aux gains de la productivité. Mais ce que Besuchet ne dit pas, c'est à quel prix est obtenu ce gain de la productivité : l'augmentation incessante des cadences, réduction des temps impartis pour la production des pièces, des salaires à la prime qui font dépendre une partie toujours plus grande du salaire sur la prime obtenue selon le volume de la production effectuée; des nouveaux systèmes de salaire, etc. Pour les bureaucrates de la FTMH, une éventuelle réduction du temps de travail ne doit pas remettre en cause la production de la plus-value : ils acceptent donc la fatigue nerveuse accrue, les contrôles et les surveillances démultipliés, etc. Mesures qui avilissent encore plus le temps "libre" ainsi obtenu ! Et ils acceptent que les travailleurs se fassent toujours plus extorquer de travail gratuit par les patrons. Ils s'en remettent entièrement au développement technologique pour réduire le temps de travail, en laissant de côté l'élément essentiel : le développement technologique est utilisé par les patrons non pas pour alléger le travail des ouvriers, mais pour leur faire produire toujours plus de plus-value. C'est cette volonté d'agrandir ses marges de profit qui fait que chaque patron introduit de nouvelles machines dans son usine et cherche à les rentabiliser au maximum en augmentant les rythmes de travail des ouvriers sur ces machines. En conséquence, la lutte pour la diminution du temps de travail est inséparable de la lutte contre l'organisation capitaliste du travail, elle est partie intégrante de la lutte contre le système de propriété privée des moyens de production.

Mais à ce sujet on retombe dans un cercle vicieux en écoutant les arguments des bureaucrates de la FTMH. Dans le rapport d'activité de 1963, Wüthrich déclare :

"Ce n'est pas le régime de propriété, le statut juridique de l'entreprise ou de la branche qui sont déterminants pour la condition du travailleur, mais le degré de productivité et une répartition équitable des fruits du travail de tous" (! ! !).

La seule conclusion "logique" serait donc : luttons pour l'augmentation de la productivité !

Et, les dirigeants de la FTMH, développant cette position, en font l'arme essentielle à la fois de leur lutte "contre la surpopulation étrangère" et la "pénurie de main d'œuvre". En effet, il suffit d'augmenter la productivité - et donc



**l'intensité du travail** - pour pouvoir limiter le nombre de travailleurs immigrés employés. Et si cela n'est pas suffisant, il suffit de **ne pas réduire le nombre des heures de travail**. La raison invoquée étant qu'il n'est pas possible de faire autrement... on ne peut pas échapper aux exigences patronales ! Ainsi, dans "La lutte syndicale" citée plus haut, Bésuchet écrit : "**Dans notre pays la pénurie persistante de main d'oeuvre liée au gonflement inconsidéré de l'appareil économique rend encore plus difficile toute réduction du temps de travail**". Voilà qui est clair : "on" ne peut pas réduire le temps de travail. Mais chers patrons, continue Bésuchet, augmentez donc la productivité en licenciant tous ceux qui n'ont pas de qualifications professionnelles suffisantes, qui ne montrent pas d'ardeur au travail. Au lieu de produire mille pièces, les qualifiés en produiront 1300, au lieu de surveiller une machine, ils en surveilleront trois. "**Dans leur intérêt le mieux compris les chefs d'entreprise de toutes les branches, tout en limitant systématiquement l'engagement de travailleurs étrangers, doivent éliminer progressivement ceux dont les qualifications professionnelles et personnelles (sic) sont insuffisantes**".

On voit ici à quoi conduit la politique de "paix du travail". D'une part les bureaucrates mènent une politique de **division systématique** des travailleurs suisses et immigrés, d'autre part, ils se font les complices directs de l'offensive patronale en matière d'heures de travail, d'intensité du travail, etc. Dans la mesure où, selon les dogmes de la "paix du travail", il n'existe pas d'antagonisme entre patronat et travailleurs, la bureaucratie syndicale tente d'utiliser les lois du marché à son avantage. Dès lors elle revendique une diminution du nombre de travailleurs immigrés, afin que le marché du travail soit plus tendu (on demande plus de main d'oeuvre qu'il n'y en a à disposition). Cela implique que l'on se fasse, tout d'abord les aides directs de la politique patronale en matière de rationalisation, rationalisation qui a justement comme but d'augmenter le taux d'exploitation des travailleurs. Ensuite, en divisant profondément les travailleurs, en stimulant la xénophobie, on désarme l'entière des travailleurs face à l'offensive patronale, qui non seulement peut prendre la forme d'une non-réduction du temps de travail et d'une intensification des cadences, mais se concrétisera aussi — dans l'intérêt bien compris des patrons — par des licenciements, des changements de poste avec attaque au salaire, etc.

---

#### LE "CONTRAT" FAIT LA LOI !

---

En outre, la politique des bureaucrates syndicaux consiste à refuser toute lutte pour la diminution de la durée du travail qui se concrétise au niveau de la loi, c'est-à-dire qui permettrait une diminution homogène, pour l'ensemble des secteurs, du temps de travail. Se collant aux "possibilités patronales", la bureaucratie préfère la politique contractuelle qui, d'une part, permet de n'avancer une "revendication que dans les branches ou les entreprises qui sont prêtes à faire des concessions car le taux de profit n'est pas mis en cause, et d'autre part, renforce la division des travailleurs, empêche tout mouvement d'ensemble et, de ce fait, solidifie la position des directions syndicales.

La FTMH, afin de prouver la validité de cette stratégie, invoque un rapport de l'Association Suisse des Constructeurs de Machines et Industriels de la Métallurgie,

qui loue l'opposition manifestée par la FOMH à l'initiative pour les 44 heures (en automne 54). Ce rapport affirme : "l'opposition de la FOMH est une victoire de la libre collaboration entre les organisations d'employeurs et de travailleurs sur la base de la convention collective, qui permet aux parties de régler elles-mêmes — sans intervention de l'Etat — des problèmes importants et difficiles, liés à l'aménagement du temps de travail". Bésuchet dans la "Lutte Syndicale" développe cette position patronale, et insiste sur les dangers d'une diminution uniforme — pour tous les travailleurs — du temps de travail. Ainsi écrit-il :

"...on peut toutefois craindre que, dans le domaine de l'aménagement du temps de travail, des solutions trop générales ne donnent satisfaction qu'à des minorités. C'est pourquoi il faut, dans le cadre de ces objectifs globaux choisir les voies et les moyens adaptés aux professions, aux régions, aux entreprises, en laissant aux travailleurs opérer des choix individuels (! !)".

Ainsi la division des travailleurs est théorisée, validée jusqu'à l'absurde. En effet il est connu que chaque travailleur va, dorénavant, affirmer à son patron qu'il a choisi les 40 heures mais deux semaines de vacances, ou encore les 44 heures mais les 4 semaines de vacances, ou bien les 3 semaines de vacances et la retraite à 60 ans... Mais ce qui est aussi significatif c'est la contradiction dans les termes que découvre Bésuchet entre les diverses revendications de diminution du temps de travail hebdomadaire, de prolongement des vacances et de diminution globale du temps de travail. Il est vrai que si le fondement pour avancer une revendication consiste dans le respect des impératifs de "notre économie", alors la seule issue possible est le respect le plus total des impératifs patronaux.

Il est donc manifeste que la campagne autour de l'initiative pour les 40 heures sans diminution de salaire, **doit être subordonnée** à une dénonciation systématique et concrète de la politique de "paix du travail", de la politique de division des travailleurs, et s'axer dans le cadre du renouvellement de cette convention en 1974. C'est ainsi que l'on pourra montrer que si la diminution du temps de travail sur le plan légal est une assurance pour l'homogénéisation du temps de travail, la concrétisation des 40 h. ne pourra se faire qu'en rompant avec la "paix du travail" en ripostant de façon déterminée et unitaire à l'offensive patronale.

17. 5. 1973

# L'usss et le temps de travail

● A la fin de janvier dernier l'Union Syndicale Suisse a été contrainte "une fois de plus" à aborder la question du temps de travail. Se soucierait-on d'appuyer la campagne pour la réduction du temps de travail qui se développe actuellement en Suisse ? Loin de là : les journaux syndicaux nous relatent l'intervention "vigoureuse" du collègue Canonica contre la pratique des heures de travail au-delà de ... 50 heures par semaine.

Il est certes louable que les dirigeants syndicaux s'insurgent contre un tel scandale de la politique patronale, mais trois questions surgissent aussitôt : comment ces exactions patronales sont-elles possibles ? Comment lutter contre cette pratique du sur-travail ? Peut-on se contenter de limiter le temps de travail dans certains secteurs à 50 heures ?

Mais avant d'y répondre, quels sont les faits ?

## LES SERFS DES TEMPS MODERNES

La Loi Fédérale sur le travail contient une série de points concernant certains secteurs pour lesquels la durée maximale du travail peut atteindre 50 heures par semaine, et peut même être prolongée selon certaines dispositions spéciales.

Pour les entreprises situées dans des régions excentriques ou à la montagne, une durée de 55 heures hebdomadaires est autorisée. Elle peut être prolongée de 5 heures au plus. Mais en plus, deux heures supplémentaires par jour peuvent être exigées. Et dans les cas d'urgence, les deux heures peuvent être dépassées. Inutile de préciser que ce sont les patrons qui décident des cas d'urgence. Ainsi, selon "l'aveu" des bureaucrates syndicaux eux-mêmes, "Si toutes les possibilités sont utilisées, la durée du travail peut atteindre ou excéder 70 heures par semaine" (! ! !).

Ainsi il apparaît que les patrons disposent "d'une quasi-totale liberté" d'exploiter jusqu'à la dernière limite possible les travailleurs de certains secteurs. Quand on sait que ces "secteurs" sont en général les chantiers et les carrières — c'est-à-dire là où les conditions de travail sont les plus pénibles — on peut facilement imaginer les conditions de vie des ouvriers qui y travaillent. Mais, les travailleurs immigrés ne forment-ils pas la majorité des travailleurs de ces secteurs ? Alors ...

Bien que Wüthrich pense bon de préciser que lors de l'élaboration des prescriptions spéciales, il avait été entendu entre les parties qu'elles ne seraient appliquées qu'avec "la plus grande réserve" (!), ces mesures montrent quel

but recherchent systématiquement les capitalistes : augmenter à l'extrême le temps pendant lequel les ouvriers leur fournissent du travail gratuit. Mais elles montrent aussi que la bureaucratie syndicale, qui pourtant prétend défendre les travailleurs, a accepté des mesures spéciales à la disposition du patronat lui laissant totalement les mains libres. Il est ainsi facile de se protéger derrière sa bonne foi, et aussi de se choquer d'un tel état de choses, mais de ne donner aucune mesure pour lutter contre.

## LA CONFIANCE DES BUREAUCRATES "TROMPEE"

Seuls ceux qui ne reconnaissent pas que le but fondamental des capitalistes est d'arracher le plus de richesse au travail des ouvriers peuvent "faire confiance" aux patrons et montrer tant de naïveté face à leurs abus.

Ainsi le "naïf" Wüthrich, ne nous déclare-t-il pas :

"L'autorité compétente, sans se soucier des dispositions contractuelles a interprété trop largement (sic) les prescriptions spéciales et autorisé trop généreusement (!) les employeurs à exiger des heures supplémentaires."

Mais les prescriptions spéciales existent, et les dirigeants syndicaux ont participé à leur élaboration. En protestant ainsi, Wüthrich se trouve dans la position de quelqu'un qui a donné un couteau tranchant à un enfant et qui lui reproche ensuite de lui avoir coupé les doigts. La politique des directions syndicales, qui consiste à négocier en fonction des "possibilités" de chaque patron montre là les conséquences qu'elle peut entraîner pour les travailleurs. D'autant plus que les dites prescriptions ne laissent aucun choix au travailleur, et permettent au patron d'exiger, quand il le juge nécessaire, des heures supplémentaires.

Les "protestations" de Wüthrich apparaissent encore plus démagogiques quand on voit quels "moyens" les bureaucrates s'étaient donnés pour éviter les abus patronaux.

"Les largesses du législateur sont contraires à toute raison et incompatibles avec les modalités d'application qu'escomptaient en toute bonne foi les représentants des travailleurs du bâtiment quand ils ont participé à l'élaboration de ces dispositions".

Ainsi les bureaucrates n'offraient comme garantie aux travailleurs que leur seule bonne foi et leur confiance aveugle au patronat !

Mais les accords que signent les patrons et les représentants des travailleurs pour fixer leurs rapports pendant une période donnée, d'une part sont le reflet du rapport de force existant lors de la signature, et d'autre part, ils ne doivent

en aucune mesure empêcher les travailleurs de riposter à chaque tentative du patronat de faire basculer les accords en sa faveur. Or, les bureaucrates substituant leur capacité de discussion à la mobilisation des travailleurs font d'énormes concessions au patronat et, maintenant qu'ils semblent se rendre compte de l'ampleur des abus que leur politique autorise, ils n'offrent aucun moyen aux travailleurs pour lutter contre ces abus, mais font appel une fois de plus à la raison et à la bonne foi des patrons !

---

#### POUR LA REDUCTION DE LA SEMAINE DE TRAVAIL A 40 HEURES !

---


En fait, la soudaine réaction des bureaucrates syndicaux face à ces mesures spéciales est un reflet, fort déformé, de la sensibilisation qui se fait jour dans des couches toujours plus importantes de travailleurs sur la question de la réduction du temps de travail.

Mais peut-on se contenter de demander la suppression de toutes les mesures autorisant les heures de travail au-delà de 50 heures hebdomadaires, tout en n'organisant pas la lutte pour la réduction du temps de travail ?

Aujourd'hui, face aux conditions de travail extrêmement pénibles, aux longs trajets, c'est une **diminution radicale de la semaine de travail** qu'il s'agit de demander. Après 50 heures de travail plus les heures de transports, les travailleurs accumulent une fatigue nerveuse et physiologique qui ne fait qu'**augmenter les risques d'accidents, souvent mortels**, d'autant plus quand on connaît les conditions de travail sur les chantiers et dans les carrières ! Mais, bien sûr, on ne peut pas "raisonnablement" demander une telle revendication aux patrons. Il s'agit d'**organiser les travailleurs pour leur donner les moyens de l'imposer dans les faits**. Cela ne peut passer que par une mobilisation autour d'un thème central pour tous les travailleurs : **la semaine de 40 heures, sans diminution de salaires et sans augmentation des cadences**, et par la participation aux "comités locaux pour les 40 heures" qui se donnent pour tâche de mener un travail de propagande et d'agitation autour de ce thème dans tous les secteurs, de stimuler et de populariser toutes luttes pour la diminution du temps de travail.

---

# CONGRES VPOD : SOUTIEN AUX 40 HEURES !

 A la suite de motions présentées par trois sections – Genève, Bienne et le Tessin – le Congrès fédératif de la VPOD avait à se prononcer sur la question du soutien qu'il déciderait ou non d'apporter à l'initiative sur les 40 heures.

La présentation de la position du Comité fédératif faite par Villat, le secrétaire de la section lausannoise, fut pour le moins ambiguë, pleine de "si" et de "mais" et ne débouchant sur aucune conclusion claire. "Certes, on est pour les 40 h., disait Villat – d'ailleurs, c'est une revendication qui est déjà depuis longtemps à notre programme (!) – mais le POCH a lancé son initiative sans nous consulter, et d'ailleurs l'initiative a abouti, donc il serait important de se prononcer en sa faveur au moment de la votation."

Une camarade intervint alors au nom de la section genevoise, pour montrer que, justement, il ne servait à rien d'inscrire une revendication dans un programme si le syndicat n'engageait pas immédiatement une lutte concrète pour la faire aboutir. L'exemple de l'USS, qui a "avancé" cette revendication depuis 1933 étant assez parlant à ce sujet !

Notre camarade insista sur tout ce que nous avons déjà dit dans ces colonnes quant à l'actualité de cette lutte, montrant que l'augmentation des cadences, l'allongement du temps de transport aussi bien que la multiplication des heures supplémentaires sont autant d'attaques systématiques contre la santé des travailleurs. Elle insista également sur le fait que cette réduction du temps de travail ne devait en aucun cas entraîner une diminution de salaire, mais qu'au contraire, cette revendication devait être avancée dans le cadre de la lutte à mener contre le blocage des salaires. Elle donna en exemple le mouvement qui a démarré dans le secteur hospitalier à Genève, pour les 40 heures et une augmentation unitaire de Fr. 300.-, mouvement qui est un exemple précis de la concrétisation à donner à l'initiative sur les 40 heures, laquelle ne saurait en aucun cas être conçue dans la seule perspective d'une votation. En réalité, cette initiative doit essentiellement jouer le rôle de stimulant, afin que cette revendication devienne un point important de la riposte ouvrière à l'offensive pa-

tronale. Et c'est dans ce sens que la camarade demanda à l'Assemblée de soutenir formellement l'initiative sur les 40 heures, comme un moyen de stimuler la mobilisation des travailleurs sur cette revendication.

Son intervention, qui fut longuement applaudie, contraignit la présidente à proclamer que la proposition était votée "par acclamations". Cependant, comme il fallait encore se prononcer sur les motions de Bienne et du Tessin allant dans le même sens, elle fit voter les délégués à main levée pour savoir s'ils acceptaient les trois propositions à l'examen, en fonction des arguments avancés par Villat un peu plus tôt.


Et la traduction ayant été confuse et non synchronisée, comme la plupart du temps durant le Congrès, on vit les délégués voter, les uns, pour la proposition de la présidente, les autres pour le soutien ferme et immédiat à l'initiative. Ce n'est qu'à la pause que certains comprirent ce qui s'était passé ... La confusion s'est d'ailleurs reflétée dans la presse, selon que les correspondants des quotidiens présents ont été assez rapides ou non à saisir la manoeuvre.

Cette manoeuvre grossière – qui évidemment s'insère dans toute la tradition de "démocratie syndicale" chère aux bureaucrates – doit être contrecarrée. Certes, il est évident que les délégués, par leur vote, manifesteront leur soutien à la revendication avancée par l'initiative. Donc, sur le fond, la question est claire. Mais une bataille dans les sections motionnaires, afin de rectifier le vote (qui ne pouvait que se faire sur la motion et non pas sur une proposition de dernière seconde de la présidente) peut permettre de souligner les méthodes utilisées par les directions syndicales, méthodes qui ne peuvent que servir à affaiblir l'organisation syndicale et, ainsi, à diminuer encore plus sa capacité de faire aboutir des revendications concrètes, comme les 40 heures ou le refus de toute attaque contre les salaires.

Cependant, dans la phase actuelle, l'essentiel de la tâche des militants syndiqués, qui manifestent une volonté de rupture avec la politique de collaboration, doit se centrer sur des initiatives qui stimulent des luttes concrètes sur cette revendication. En ce sens, la lutte dans le secteur hospitalier genevois indique une voie à suivre.

6. 12. 1973

# L'INITIATIVE A "ABOUTI" ...

 Lors des derniers congrès des principaux syndicats de la fonction publique – VPOD, SEV (chemins de fer) et Union-PTT – la revendication des 40 heures fut avancée et reçut l'appui soit d'une majorité soit d'une forte minorité. En outre, la lutte des travailleurs des hôpitaux genevois a mis en relief cette revendication importante, et la "journée d'action" pour le soutien aux travailleurs hospitaliers genevois a aussi révélé l'audience de cette revendication. C'est plus de 8.000 personnes qui ont signé jusqu'à aujourd'hui la pétition de soutien à cette lutte pour les 300 francs et les 40 heures.

## C'EST PLUS DE 55.000 CITOYENS QUI ONT SIGNÉ L'INITIATIVE DES 40 HEURES

Et pourtant, la bourgeoisie suisse mène déjà maintenant une campagne systématique contre cette revendication ! Ce n'est évidemment pas un hasard si le patronat montre un tel acharnement à lutter contre toute diminution du temps de travail. Depuis plus de 20 ans, grâce à la "paix du travail", il a réussi une triple opération : diminution très réduite de la semaine de travail (d'autant plus si l'on tient compte des heures supplémentaires), croissance lente des salaires réels (spécialement lente par rapport au reste de l'Europe, depuis 65) et augmentation de la productivité bien plus grande proportionnellement que la baisse des heures de travail. Ceci a permis (au patronat) d'accumuler des profits importants et de bénir les bienfaits "pour notre économie" de la "paix du travail" !

Nous publions ci-dessous le communiqué remis à la presse écrite et parlée, par le "Comité national pour l'introduction de la semaine de 40 heures", lors du dépôt des signatures :

*"Le comité national pour l'introduction de la semaine de 40 heures, composé du POCH (Progressive Organisationen der Schweiz), du PSA (Partito Socialista Autonomo) et de la LMR (Ligue marxiste révolutionnaire) a déposé l'initiative fédérale pour l'introduction de la semaine de 40 heures, lancée en automne 1971 par le POCH et qui a réuni 55.049 signatures valables.*

*Les signatures ont été récoltées par ces trois organisations. Le comité national pour l'introduction de la semaine de 40 heures travaille sur la base d'une plate-forme commune qui définit les buts et les conditions de son activité. Pour le comité national, la campagne pour l'introduction de la semaine de 40 heures ne se limite pas à la mobilisation autour de l'initiative, mais vise à une mobilisation des travailleurs et de tous les salariés au niveau des entreprises et au niveau politique général, dans le but de renforcer la classe ouvrière et la capacité de lutte de ses organisations. Le comité national est ouvert à toutes les organisations de la classe ouvrières qui veulent se joindre à cette campagne pour imposer la semaine de 40 heures.*

*L'exigence d'une réduction du temps de travail est une vieille revendication de la classe ouvrière. Elle représente aujourd'hui une réponse efficace à l'offensive patronale (blocage des salaires, limitation des dépenses sociales, refus de toute augmentation des salaires réels et de toute diminution de la durée du travail dans le secteur public pour 1974).*

*Cette campagne doit contribuer au dépassement des divisions de toutes sortes qui subsistent entre les travailleurs actifs en Suisse (par exemple entre travailleurs suisses et immigrés). La campagne pour la semaine de 40 heures est bien entendu une campagne pour la réduction du temps de travail sans diminution du salaire.*

*Le comité national pour l'introduction de la semaine de 40 heures appelle tous les militants et toutes les organisations qui se réclament de la défense des intérêts de la classe ouvrière à contribuer à une mobilisation maximum des travailleurs pour que, au-delà de la réalisation de cette revendication, la classe ouvrière soit renforcée pour de nouveaux combats".*

Dans le contexte actuel d'offensive patronale (blocage des salaires, croissance des prix, mise en question du réajustement des salaires, installation des caisses de pension...) la lutte pour les 40 heures répond à un objectif important de la riposte ouvrière.

Cette campagne pour les 40 heures pour tous doit être l'occasion de mettre en avant une série de revendications. Dans la mesure même où cette revendication de diminution du temps de travail en synthétise de nombreuses. Ainsi, notre campagne se centrera sur :

- la nécessité de rompre la politique de "paix du travail" pour effectivement répondre à l'attaque patronale; seule une réelle mobilisation des travailleurs pourra arracher une diminution réelle du temps de travail et assurer qu'elle soit appliquée dans la pratique;

- la nécessité d'une généralisation de la diminution du temps de travail afin de lutter contre la surexploitation et les conditions particulières dans lesquelles se trouvent certaines catégories ouvrières moins bien organisées (d'où d'ailleurs la nécessité d'une loi sur la diminution du temps de travail, comme le soulignait déjà Marx);

- la nécessité d'engager conjointement à la lutte pour la diminution du temps de travail, la lutte contre le système des primes, le salaire aux points, etc..., systèmes ayant pour fonction d'accroître les rythmes et les cadences;

- la nécessité de mettre en avant, en relation avec cette revendication touchant tous les travailleurs, la revendication de "mêmes droits politiques et syndicaux pour tous ceux qui travaillent en Suisse".

En outre, au moment où la croissance des prix attaque le pouvoir d'achat des travailleurs, la diminution du temps de travail correspond à une augmentation du salaire horaire, puisque les salaires perçus restent au même niveau.

Cette campagne sera aussi l'occasion pour nous de mener une campagne sur le "socialisme que nous voulons". En effet, un des aspects essentiels de la société socialiste réside justement dans la diminution radicale des heures de travail et dans le lien qui s'établit entre le temps de travail responsable (décisions au niveau d'une entreprise comme au niveau de la société, prises par les travailleurs associés) et le temps libre: Marx affirmait déjà que, dans la société socialiste : "économiser du temps de travail, c'est accroître le temps libre, c'est-à-dire le temps servant au développement complet de l'individu, ce qui agit en retour sur la force productive et l'accroît". ("Fondements de la critique de l'économie politique". T. 2, p. 229)

# UNE PREMIERE BATAILLE



L'Union centrale des Associations patronales accueillait le dépôt de "l'Initiative pour la semaine de 40 heures" en s'exclamant : "sabotage économique". Le patronat montrait une fois de plus sa volonté farouche de continuer à maintenir ses avantages — acquis grâce à la paix du travail — aussi bien dans le domaine de la relation entre croissance de la productivité et salaires réels que dans celui du temps de travail.

Cette campagne contre une diminution du temps de travail développée par les officines patronales, et reprise abondamment par la presse d'information, se faisait d'autant plus forte que des syndicats comme celui du secteur public (VPOD), des typographes et des courants importants au sein de l'Union-PTT réclamaient les 40 heures et affirmaient leur soutien à l'initiative.

Dès lors, les autorités fédérales n'allaient pas manquer de participer à cette offensive. Le 19 décembre, la Chancellerie annonçait que l'initiative n'était pas valable, car des listes, de langue allemande, ne portaient pas la mention "le texte allemand de l'initiative fait foi"... Ceci, bien que ces listes aient servi à réunir des signatures en Suisse alémanique et ce plus d'un an et demi avant la récolte de signatures effectuée en Suisse française. La nature du refus de l'initiative a beaucoup de peine à se cacher derrière le formalisme juridique, à tel point qu'une partie de la presse n'hésita pas à souligner "l'étrangeté" de cette mesure. Nous reviendrons dans le prochain numéro sur cette affaire. Pour l'instant, cette décision des autorités fédérales — qui risque bien d'être renversée, comme cela le fut lors de l'initiative Chevalier (sur la réduction de l'armement) — ne fait que confirmer l'importance de la bataille pour les 40 heures.

Nous publions ci-dessous le communiqué du "Comité national pour le soutien à l'initiative", comité composé de la LMR/RML, du POCH et du PSA :

*"Le 19 décembre 1973, la Chancellerie fédérale annonçait dans un communiqué, que l'initiative pour l'introduction des 40 heures n'était pas reconnue comme valable. Pour justifier cette mesure, elle use du prétexte suivant : quelques milliers de listes de langue allemande ne portaient pas l'indication "le texte allemand fait foi". Il n'est pas nécessaire d'insister sur la valeur de cet argument "juridique". Le texte de l'initiative était rédigé en allemand, la majeure partie des listes de langue allemande et toutes celles de langue française et italienne portaient la mention pré-citée.*


*Dès lors, l'explication est évidente. La campagne patronale contre toute diminution du temps de travail n'a fait que se renforcer. Du Vorort à l'USAM, on alla jusqu'à réclamer une prolongation de la semaine de travail. Suite à la conférence de presse annonçant l'aboutissement de l'initiative, "l'Union suisse des Associations patronales" insista sur sa détermination à s'opposer à cette initiative.*

*La manœuvre des autorités fédérales doit être comprise dans ce contexte. Elle représente un des aspects de l'attaque organisée aujourd'hui par le patronat contre l'ensemble des salariés.*

*Le Comité National de soutien à l'initiative des 40 heures — composé du POCH, du PSA et de la LMR/RML — fera tout pour déjouer cette manœuvre — y compris sur le plan juridique — et continuera sa campagne pour les 40 heures sans diminution de salaire. Les travailleurs et les organisations du mouvement ouvrier se doivent de répondre de la façon la plus vigoureuse à cette attaque anti-ouvrière de la part des autorités fédérales".*

20. 4. 1974

# LA CAMPAGNE CONTINUE

 Vendredi 5 avril, le Tribunal Fédéral a accepté le recours déposé par le "Comité national pour l'introduction de la semaine de 40 heures" (LMR, POCH, PSA) contre la décision de la Chancellerie fédérale de refuser l'initiative pour vice de forme.

Nous l'avions déjà dénoncé précédemment : la bataille de procédure engagée par la Chancellerie n'était pas motivée par de pures raisons formelles, mais cachait une ultime tentative patronale d'étouffer dans l'oeuf une initiative qui reçoit le soutien de larges couches de travailleurs et de sections syndicales locales. La preuve en est qu'en appui à cette bataille de procédure, la presse patronale (et la presse tout court...) a inauguré ces dernières semaines, en avant-première, l'argumentation qu'elle développera au plus fort de la campagne. Quelques exemples publiés dans la presse des associations patronales, puis repris dans la presse bourgeoise quotidienne (comme ci-dessous par "Le Démocrate"), montrent la volonté systématique de dénigrer la validité des signatures récoltées qui se mêle à la démagogie la plus grossière quant aux conséquences d'une telle initiative pour "notre prospérité économique commune" :

*"En près de deux ans, 55.000 personnes ont signé l'initiative. C'est suffisant pour la déposer valablement à la Chancellerie fédérale ... mais de justesse, puisque ce nombre ne dépasse que de 10 o/o le minimum requis. Voilà qui est d'assez mauvais augure pour le résultat d'une votation fédérale sur ce sujet. La démagogie a des limites, même auprès des gens plus crédules.*

*(...) Abaisser encore les horaires des gens qui travaillent équivaldrait à augmenter la tension actuelle sur le marché de la main-d'oeuvre, donc à renchérir la production par des revendications nouvelles où le paiement d'heures supplémentaires au tarif fort ... Et c'est à de telles augmentations, finalement, que tendent des revendications comme celle des auteurs de cette initiative.*

*(...) Le peuple vient de démontrer qu'il veut une lutte à tout prix contre l'inflation. Il a donc répondu d'avance aux organisations dites "progressistes" ... dont l'initiative conduit à la régression et non au progrès." ("Le Démocrate", 22.2.74).*

Au-delà du cas particulier de l'initiative des 40 heures, c'est plus globalement la remise en question du droit d'initiative populaire qui se profile derrière l'argumentation bourgeoise. En effet, la crise du système parlementaire suisse s'exprime, entre autre, par la multiplication des initiatives : depuis 1969, 23 demandes ont été déposées. Toutefois, la question n'est évidemment pas de choisir, en termes éthiques — comme l'affirme "Domaine Public" — entre "la démocratie la plus large..." ou une "démocratie réduite à un mécanisme social, garant de la stabilité", ce qui passe totalement sous silence la nature de classe de l'Etat, mais bien de dénoncer derrière cette remise en question, la volonté de la bourgeoisie de remédier à la crise de son système parlementaire par l'instauration progressive d'un Etat fort.

Toute mesure qui serait prise dans ce sens est à mettre en parallèle avec la mise en place actuelle d'un instrument centralisé qui permette à l'Etat bourgeois de mieux mener son offensive contre l'ensemble des travailleurs. Les initiatives qui se sont multipliées ces dernières années, manifestations de la crise sociale..., rendent difficile le mécanisme traditionnel de l'hégémonie politique bourgeoise dans le cadre restreint et "feutré" du Parlement.

Les années 30, époque où le Conseil fédéral bloquait une dizaine d'initiatives au niveau de l'exécutif, alors que ses propres lois l'obligeaient à les soumettre aux Chambres puis au peuple, ont déjà montré que la bourgeoisie n'hésite pas à contourner ses propres "normes démocratiques" lorsque la défense de ses intérêts l'exige.

Quant à la décision actuelle du TF, il faut y voir la difficulté qu'a précisément la bourgeoisie d'entrer en contradiction avec ses propres normes, dans ce cas particulier, sans prendre le risque de créer un scandale politique... mais rien de plus.

Ci-dessous, nous publions le communiqué du "Comité national pour l'introduction de la semaine de 40 heures", qui a paru après la décision du Tribunal fédéral. Il souligne clairement que la campagne qui se poursuit ne constitue qu'un des axes de la lutte globale à développer contre l'offensive patronale. L'initiative doit tout simplement permettre de mettre à l'ordre du jour et de poser face aux organisations ouvrières traditionnelles cette revendication historique du mouvement ouvrier, qui représente aussi un des aspects de la lutte contre l'attaque au pouvoir d'achat (diminution du temps de travail sans diminution des salaires). Pour les militants révolutionnaires, il s'agit sur le plan syndical, comme dans les organisations de l'immigration, de montrer l'importance de la lutte pour cette revendication et d'insister sur le fait que seul un rapport de forces suscité par la mobilisation des travailleurs peut la faire aboutir. Au moment du renouvellement de nombreux accords contractuels, cette bataille prend d'autant plus d'importance.

## "COMMUNIQUE RELATIF A LA DECISION DU TRIBUNAL FEDERAL DU 5 AVRIL 1974

*Le recours déposé par le Comité national pour l'introduction de la semaine de 40 heures contre la décision de la Chancellerie fédérale déclarant l'initiative pour les 40 heures non valable pour vice de forme a été acceptée par le Tribunal fédéral.*

*Ainsi a fait long feu la bataille de procédure qui visait à éliminer du champ politique une revendication qui a le soutien de très larges couches de travailleurs et pour laquelle de récents congrès syndicaux se sont prononcés (VPOD, FST). La décision de la Chancellerie fédérale était si manifestement en rupture avec les normes de la justice bourgeoise que le Tribunal fédéral pouvait difficilement prendre une décision qui aurait contribué à mettre en relief encore davantage la nature de classe du système juridique.*

*La campagne pour l'introduction des 40 heures représente un des axes de la lutte immédiate contre l'offensive patronale. En effet, parallèlement à l'attaque contre les salaires et à l'augmentation des rythmes de travail, la durée du travail — qui, en Suisse, dépasse la moyenne européenne — est un des piliers des profits patronaux.*

*C'est la raison pour laquelle le Comité national va prendre une série d'initiatives en direction des fédérations ou groupes syndicaux, des regroupements de travailleurs et des organisations de l'immigration pour les inviter à participer à la création d'un comité de soutien à l'initiative.*

1. 5. 1974

## POUR LES 40 HEURES POUR TOUS, SANS DIMINUTION DE SALAIRE !



Le patronat suisse — grâce à la complicité des directions syndicales — a réussi l'exploit extraordinaire de faire croître régulièrement la productivité (la production par heure et par travailleur) et, en même temps, de maintenir la durée de travail la plus longue de l'Europe capitaliste.

Les chiffres sont là pour le prouver :

PAYS	ANNEE	TEMPS DE TRAVAIL
Angleterre	1969	40-42 heures
Suède	1973	40
Danemark	1968	42,5
Autriche	1975 (prévu)	40
URSS	1961	41
<b>SUISSE</b>		
Industrie, commerce	1966	46
Bâtiment	1969	45-47,5
Divers	1966	50

On comprend pourquoi les patrons sont aussi violemment opposés à toute diminution du temps de travail. Alors qu'en 1975, dans le Marché Commun, les 40 heures devront être appliquées, les patrons crient à la catastrophe face à la revendication des 40 heures, contenue dans l'initiative du POCH, du PSA et de la LMR. Mais, dans leur tentative de réponse, les patrons reconnaissent ouvertement que c'est le travail des ouvriers qui fournit toute la richesse produite. Ainsi, écrivent-ils "Ici apparaît la futilité d'une telle proposition (les 40 heures), puisqu'il s'agirait de diminuer le rendement de la princi-

pale richesse énergétique qui subsiste, à savoir la capacité de travail du peuple suisse" ("Journal des Associations patronales", 31.1.74).

Puisque ce sont les travailleurs qui fournissent toute la richesse — dont la majeure partie tombe entre les mains de ceux qui détiennent le pouvoir de disposer pendant 8 heures et plus par jour de la capacité de travail du "peuple suisse" —, ce sont eux qui dicteront la durée du temps de travail !

Face à la fatigue physique et nerveuse croissante, face à l'attaque au pouvoir d'achat, face aux mesures de rationalisation mettant en danger la sécurité de l'emploi, il est plus urgent que jamais d'engager la lutte

**POUR LES 40 HEURES POUR TOUS, SANS DIMINUTION DE SALAIRE, SANS AUGMENTATION DES RYTHMES DE TRAVAIL !**

**POUR 4 SEMAINES DE VACANCES, 5 SEMAINES AU-DESSUS DE 40 ANS ET 6 SEMAINES DES 50 ANS !**


**POUR LA POSSIBILITE DE PRENDRE SA RETRAITE OU DE DIMINUER SON TEMPS DE TRAVAIL DES 55 ANS !**

Les travailleurs de l'Hôpital de Genève ont aussi montré la voie à suivre dans ce domaine; des syndicats — comme la VPOD et l'Union-PTT — ont manifesté leur appui à l'initiative pour les 40 heures. Mais, il ne faut pas se leurrer, seule la lutte permettra de faire passer dans les faits ces revendications traditionnelles du mouvement ouvrier.



21. 6. 1974

## 40 HEURES : LA CAMPAGNE SE POURSUIT

 En janvier dernier, le "Journal des Associations Patronales" prétendait que *"le souverain n'aura probablement pas à perdre son temps en se prononçant sur cette initiative démagogique et intempestive"* (10.1.74)...

Malheureusement pour cet organe des patrons, même le Tribunal fédéral — gardien de l'ordre bourgeois — a dû reculer devant la grossièreté de la manœuvre de la Chancellerie fédérale pour tenter de torpiller l'initiative pour la semaine de 40 heures.

Cette dernière a triomphé maintenant de ce premier traquenard : la campagne se poursuit.

Et quoi qu'en dise le secrétaire FTMH genevois E. Suter, la revendication des 40 heures représente un axe central de la réponse à l'offensive patronale.

Suter prétend, quant à lui, que la loi qui découlerait de l'acceptation de l'initiative *"ne pourrait prévoir le paiement du salaire compensatoire"* pour la réduction du temps de travail et que l'on s'acheminerait vers un système de 44 ou 45 heures travaillées, dont 4 à 5 heures avec un supplément de salaire. Il rejoint en cela le patronat qui parle d'un *"renchérissement de la production par des revendications nouvelles ou le paiement d'heures supplémentaires au tarif fort"* ("Le Démocrate", 22.2.74).

Nous n'avons jamais dit, quant à nous, que le patronat allait accorder sans histoire les 40 heures sans diminution de salaire : bien au contraire, nous estimons qu'il serait complètement mystificateur d'en rester bonnement au plan de la lutte par les urnes, d'attendre le vote; pour nous, le vote ne peut être que la concrétisation momentanée et à un niveau général d'un rapport de force et de luttes au niveau de la production, dans chaque entreprise. Les 40 heures sans diminution de salaire ne seront nullement accordées par le patronat en vertu d'un quelconque vote : elles doivent être arrachées par la lutte des travailleurs.

Il est d'ailleurs bizarre de voir E. Suter proclamer que les travailleurs n'ont que désintérêt pour la revendication des 40 heures, qu'ils *"préfèrent un allongement des vacances d'été et d'hiver"*. Nous ne comprenons nullement en quoi il y a opposition entre ces deux revendications et nous demandons à M. Suter ce qu'il fait concrètement pour les réaliser, l'une et l'autre ! D'ailleurs, les syndiqués eux-mêmes, les typographes, les fonctionnaires de la VPOD et plus récemment les syndiqués chrétiens des transports lui répondent par l'appui qu'ils apportent à la revendication des 40 heures.

Il s'agit maintenant de passer des motions et des résolutions à la lutte sur le terrain : nous ne pouvons faire confiance ni à un vote sur l'initiative, ni à des motions que les dirigeants syndicaux envoient dormir dans leurs tiroirs. Seule la lutte permettra de faire passer les revendications de diminution de la semaine de travail et d'augmentation des vacances.

C'est pourquoi, le "Comité National pour l'Introduction de la Semaine de 40 Heures", composé du POCH, du PSA et de la LMR/RML, relance dès maintenant la campagne par un tract et une affiche popularisant la lutte pour les 40 heures, qui seront diffusés ces prochains jours au niveau national.

## CAMPAGNE 40 HEURES

# LE TEMPS DE TRAVAIL LE PLUS LONG D'EUROPE !

(Données pour 1972 - "FAL")

**TEMPS DE TRAVAIL MOYEN DANS  
L'INDUSTRIE EUROPEENNE**

ESPAGNE	44,6
<b>SUISSE</b>	<b>44,4</b>
	(44,2 en 1973)
ROYAUME-UNI	44,1 (Hommes)
	37,7 (Femmes)
FRANCE	44,0
TCHÉCOSLOVAQUIE	43,7
PAYS-BAS	43,3
ISRAËL	42,8
ALLEMAGNE FEDERALE	42,7
JAPON	42,3
YOUgosLAVIE	41,7
HONGRIE	40,9
ETATS-UNIS	40,6
URSS	40,4
SUEDE	37,0
DANEMARK	35,5
NORVEGE	34,4 (Hommes)
	29,0 (Femmes)



Mis à part l'Espagne, la Suisse "bénéficie", pour le plus grand bien de ses capitalistes, du plus long temps de travail d'Europe.

En réalité, cette moyenne de 44,2 heures serait beaucoup plus élevée si l'on y incluait le temps de travail dans le bâtiment, les services hospitaliers et l'hôtellerie (par exemple, pour les trois premiers mois de 1973, on travaillait 44,2 h. dans l'industrie, mais 44,6 h. dans le bâtiment - "24 Heures" 8.7.74). Le patronat, cela va de soi, s'oppose farouchement à la diminution du temps de travail, encore que les perspectives de baisse conjoncturelle liées à une possible pénurie d'énergie commencent à faire parler d'une éventuelle diminution du temps de travail. C'est ainsi que Ritschard, le conseiller fédéral, interrogé par la "Wirtschaftsrevue" (juin-août 74) déclare : "L'industrie devra également épargner de l'électricité. Ceci pourrait avoir pour conséquence une diminution du temps de travail, en particulier auprès des forts consommateurs de courant". Dans son esprit, bien sûr, comme dans celui du patronat, une telle diminution signifierait aussi diminution des salaires ! Par ailleurs, le patronat refuse de se voir imposer une diminution du temps de travail générale : il tient à doser, si cela devient nécessaire, cette mesure et en faire un instrument conjoncturel. Voilà pourquoi le Conseil fédéral vient de se prononcer négativement sur l'Initiative des 40 heures.

Nous reproduisons ci-dessous le communiqué du Comité National pour l'Introduction de la Semaine de 40 Heures :

"Dans sa séance de mercredi 14.8, le Conseil fédéral a décidé de présenter aux Chambres sans contre-projet et avec proposition de rejet l'Initiative pour les 40 heures lancée par le POCH et soutenue par le Comité national pour l'introduction de la semaine de 40 Heures (POCH, LMR, PSA). Le Comité national a pris position dans les termes suivants : la décision du Conseil fédéral est dirigée contre les intérêts des salariés en Suisse. Alors que la Commission sociale du Marché Commun fut forcée de reprendre dans ses lignes directrices le principe de la semaine de 40 heures revendiquée par les travailleurs, le Conseil fédéral estime justifié de s'en tenir au temps de travail extrêmement long que connaît la Suisse. Et ceci dans une période où les fermetures d'entreprises vont croissant, fermetures justifiées par le patronat par le manque de commandes et le manque de main-d'oeuvre. Par cette décision, le Conseil fédéral se place clairement à la remorque de la politique des associations patronales qui, aujourd'hui, ont déclaré la guerre contre toute diminution du temps de travail et toute augmentation des salaires. Les organisations membres du Comité National appellent les travailleurs et leurs organisations, ainsi que leurs représentants à l'intérieur et à l'extérieur des Chambres, à refuser toute caution à la politique anti-ouvrière du Conseil fédéral et à soutenir unitairement la revendication de la semaine de 40 heures".

Pour nous, la lutte pour les 40 heures sans diminution de salaire se poursuit. La campagne va reprendre plus activement au niveau national ces prochains temps, et il s'agira de créer un front aussi large que possible du mouvement ouvrier autour de ce combat. Certes, il y a encore un chemin à parcourir, quand on pense aux divergences qui existent au sein du mouvement syndical : on y voit en effet des fédérations, comme celle des typos, des ouvriers chrétiens des transports, soutenir la revendication des 40 heures ("à l'examen" il est vrai, pour le syndicat des transports...), alors que le grand boss de l'Union Syndicale Suisse, Canonica, se permet de déclarer catégoriquement : "En dépit de l'urgence du problème nous renonçons donc à demander des réductions massives". ceci au nom des "réalités économiques" ("24 Heures", 8.7.74), comprenez plutôt au nom de la logique de la politique du profit patronal...

Notre campagne et celle du Comité National viserait à démasquer de telles argumentations et à mettre en avant les intérêts stricts de la classe ouvrière.

## 40 HEURES

### UNE REVENDICATION CENTRALE

Dans le mouvement ouvrier, la lutte pour la diminution du temps de travail a toujours correspondu à deux objectifs essentiels : d'une part, il s'agissait d'une riposte à l'augmentation des rythmes et des cadences, à la fatigue croissante engendrée par la politique patronale; d'autre part, il s'agissait souvent de répondre aux menaces de licenciements, en exigeant qu'en cas de baisse de la production, le travail soit réparti entre tous, sans diminution des effectifs ni des salaires, mais en diminuant le temps de travail.

#### UNE REVENDICATION CENTRALE

En Suisse, ces dernières années, le patronat a réussi à maintenir le temps de travail le plus long d'Europe (44,4 heures par semaine en moyenne) et à augmenter la production par heure et par travailleur. De plus, il pousse maintenant son offensive en vue d'un blocage des salaires, qu'il a déjà obtenu contre les fonctionnaires. Cela signifie que le pouvoir d'achat du salaire-horaire est menacé d'une forte diminution. Comme nous l'avons déjà souvent expliqué, cela a pour conséquence qu'à la riposte de la classe ouvrière pour la défense de son pouvoir d'achat (revendication de l'échelle mobile des salaires) et pour une augmentation substantielle de son salaire réel (augmentations unitaires pour tous), il faut aussi intégrer la revendication de réduction de la durée du travail.

Aussi, actuellement, face aux menaces sur l'emploi dans certains secteurs, face aux tentatives de blocage des salaires et à l'augmentation du rendement dans les usines, la revendication des 40 heures est d'une grande actualité. Le Comité national pour l'introduction de la semaine de 40 heures, qui soutient l'initiative pour les 40 heures, discute actuellement de la poursuite de la campagne, jusqu'à la votation qui n'aura probablement pas lieu avant 1976.

#### IMPOSER LES 40 HEURES DANS LES FAITS

La situation en Allemagne et en France, par exemple, montre la lenteur avec laquelle le patronat accepte la diminution du temps de travail :

Durée du travail en FRANCE et en RFA :  
(1er chiffre : 1968 / 2ème chiffre : 1974)

	FRANCE	RFA
Bâtiment	49,3-47,8	42,3-41,5
Sidérurgie	47,3-42,5	44,1-43,0
Ind. alimentaire	47,1-44,8	46,8-45,0
Métallurgie	47,0-43,7	44,5-43,5
Papier-carton	46,1-42,8	47,3-45,3
Ind. mécanique	46,1-43,7	44,3-43,3
Const. électrique	45,8-42,4	43,3-42,1
Ind. chimique	45,1-41,2	44,5-42,8
Services publics	45,0-40,0	44,0-40,0
Textile	43,1-42,3	44,3-42,5

Sources : France : bulletin mensuel de statistiques  
Allemagne : Wirtschaft und Statistik

Seuls les employés des services publics des deux pays travaillent en moyenne 40 heures par semaine. Pour les autres secteurs, les différences d'horaire sont assez fortes. Ceci montre l'intérêt d'une action centrale, comme le permet l'initiative, visant à dépasser les différences sectorielles et à surmonter la faiblesse d'organisation de la classe ouvrière dans tel ou tel secteur. Mais, d'un autre côté, la seule détermination légale du temps de travail ne suffit pas : les patrons rattraperont sur les rythmes et les cadences ce qu'ils ont dû céder sur le temps. Ainsi, en Allemagne Fédérale, où les ouvriers et les employés au service des administrations communales, régionales et fédérales ont vu leur horaire réduit de 42 à 40 heures au 1er octobre 1974, différentes mesures de rationalisation sont prises (dans les administrations, les postes et les chemins de fer), en vue de faire effectuer le même travail sans augmentation des effectifs : les services administratifs ne peuvent par exemple engager de nouveaux employés. (NZZ, 14.9.74).

Se pose donc le problème de l'organisation des travailleurs dans les syndicats et sur le lieu de travail pour contrôler l'application des 40 heures et lutter contre les tentatives de contre-attaque patronale. Dans ce sens, la campagne pour les 40 heures doit dès maintenant s'ancrer à tous les niveaux. Les 40 heures doivent devenir un thème autour duquel se regroupent les travailleurs combatifs dans les syndicats et les entreprises.

#### UNE SITUATION FAVORABLE

La situation pour la campagne est favorable : comme indiqué plus haut, les employés allemands des administrations ont obtenu les 40 heures (bien que certains Länder, comme le Bade-Würtemberg, opposent encore une résistance et tentent de repousser la généralisation de cette mesure); en Autriche, la semaine de 40 heures doit entrer en vigueur pour tous les travailleurs en janvier 1975; en Allemagne encore doit se terminer ces jours le congrès du syndicat de l'imprimerie et du papier : au centre des débats, la revendication du passage des 40 aux 35 heures hebdomadaires, sur proposition de trois importants groupes régionaux.

On va donc vers une généralisation de la semaine de 40 heures, quelles que soient les résistances des divers patronats européens. Dès lors, les arguments du patronat helvétique — appuyés d'ailleurs par certains responsables syndicaux —, selon lesquels l'introduction de la semaine de 40 heures mettrait en péril l'industrie suisse dans le cadre de la concurrence internationale, perdent de plus en plus de leur impact.

— 40 HEURES POUR TOUS, TOUT DE SUITE ET SANS DIMINUTION DE SALAIRE !

— NON A L'INTENSIFICATION DES RYTHMES DE TRAVAIL !

— SOUTENONS L'INITIATIVE POUR LES 40 HEURES ET ORGANISONS- NOUS POUR L'IMPOSER DANS LES FAITS !

15.7. 1975

## IMPOSER LES 40 HEURES



Au moment où le patronat prétend imposer provisoirement et avec diminution correspondante des salaires des périodes de travail court, il convient de réaffirmer que les travailleurs ont, eux aussi, à imposer, mais avec maintien complet du salaire et définitivement, une diminution radicale du temps de travail.

Au moment où les patrons se félicitent que les travailleurs produisent autant – sous l'aiguillon des menaces de licenciements – qu'avant les diminutions d'effectifs ; au moment où Luterbacher, le PDG de BROWN-BOVERI, se permet d'ironiser sur la brusque amélioration de l'état de santé des travailleurs dont les absences-maladies ont fortement diminué (émission à la TV suisse allemande), il convient de rappeler que le Conseil fédéral laisse dormir l'initiative pour les 40 heures et se fait même tirer l'oreille pour fixer légalement la semaine de travail à 45 heures. *“La question est complexe, déclare-t-il ; au besoin (!), le Conseil fédéral consultera les cantons et les associations économiques centrales”* (session de mars des Chambres).

Le Conseil fédéral retarde même sur les ministres de la Communauté économique européenne ! Ces derniers viennent de “recommander” l'introduction de la semaine de 40 heures pour toute la CEE jusqu' à fin 1978.

Par ailleurs, de plus en plus nombreuses sont les organisations ouvrières qui se prononcent pour les 40 heures sans

diminution de salaire. Ainsi, la Confédération des syndicats chrétiens qui réclame l'introduction (par étapes ! ) des 40 heures sans diminution de salaire. De même, plusieurs sections de la FOBB, le syndicat de la construction ; à Lucerne, en mars dernier, la section VPOD a voté – contre les exhortations d'un conseiller d'Etat socialiste et... membre de la VPOD – une résolution très claire, réclamant entre autres :

*“L'indexation pleine et automatique des salaires et des rentes, l'arrêt de la progression à froid sont des intérêts immédiats des travailleurs, auxquels la VPOD ne renonce pas. La revendication traditionnelle de la VPOD, introduction immédiate de la semaine de 40 heures sans diminution de salaire, constitue la réponse à la politique du patronat lorsqu'il remet en cause les places de travail de tous, ouvriers et employés.”*

Il s'agit cependant de dépasser le stade des résolutions ! Une initiative existe, lancée par le POCH, le PSA et la LMR ; elle est plus actuelle que jamais. Nous devons forcer le Conseil fédéral à la présenter au peuple ; nous devons favoriser toutes les mobilisations sur le temps de travail et mener une agitation constante pour les 40 heures, contre les cadences abrutissantes, contre le profit réalisé sur la santé des travailleurs !

## Les dirigeants syndicaux viennent de redécouvrir l'importance de la revendication des 40 heures...



Canonica d'abord, dans une interview au "Tat", à la fin du mois dernier, attachait le grelot. De son côté, la commission chargée par l'Union Syndicale de l'étude "de l'aménagement de la durée du travail" propose des interventions parlementaires en vue d'obtenir une diminution du temps de travail par étapes : 44 heures au 1er janvier 1977, 42 au 1er janvier 1979 et 40 heures au 1er janvier 1981. En cas d'échec à ce niveau, la commission préconise le lancement d'une initiative nouvelle demandant l'introduction échelonnée des 40 heures, dans les 5 ans suivant son acceptation par le peuple et les cantons. Enfin, la VPOD a décidé de présenter au prochain congrès de l'USS du mois de novembre la motion suivante :

### Proposition de la VPOD

au congrès syndical de l'USS concernant l'introduction de la semaine de 40 heures sans diminution de salaire.

Constatant que la Suisse est parmi les pays hautement industrialisés celui qui connaît la durée du travail la plus longue, tant légalement que dans les faits.

considérant que la constante intensification du travail mène à une dégradation de la santé des individus,

sachant d'autre part que la diminution de la durée du travail très souvent n'entraîne ni un affaiblissement de la charge de travail, ni une baisse de la production, et dans le but d'assurer des postes de travail,

la VPOD propose:

1. Le Congrès de l'USS exige l'introduction aussi rapide que possible

de la semaine de 40 heures.

2. Il charge le Comité d'élaborer et de lancer dans les plus brefs délais une initiative populaire à cet effet. Il faudra échelonner la diminution de telle manière que les fédérations soient à même de négocier la réduction du temps de travail sans qu'il s'ensuive de pertes de salaire.

3. Le Comité est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à un dépôt rapide de l'initiative. Il veillera également à accélérer les procédures parlementaires, afin que l'initiative soit soumise aussi rapidement que possible au scrutin populaire.

4. Le Congrès recommande aux diverses fédérations d'exiger avec insistance la diminution du temps de travail dans toutes leurs négociations.

## QUAND L'USS DECOUVRE LES 40 HEURES !

Dans d'autres fédérations, relieurs, cartonners, FCTA, etc, même brusque intérêt pour les 40 heures.

### SOUS LA PRESSION DE LA BASE

Ces prises de position des sommets syndicaux viennent après toute une série de discussions et de résolutions au sein de sections locales, de réunions de commissions ouvrières, etc. dont nous avons régulièrement rendu compte dans ce journal. Récemment encore, à Bellinzone, les délégués des commissions ouvrières des grosses entreprises de la métallurgie tessinoise et de l'Union des frontaliers se sont prononcés, entre autres, pour la semaine de 40 heures.

Les dirigeants syndicaux découvrent que les 40 heures seraient un excellent moyen pour préserver l'emploi, pour lutter contre la hausse de la productivité de ces dernières années — et particulièrement de ces derniers mois — dont le seul bénéficiaire va aux patrons; ils insistent justement sur la nécessité de lier la revendication des 40 heures au maintien intégral du salaire.

Mais quels moyens se donnent-ils pour populariser cette revendication, en contrôler ultérieurement l'application dans les usines, éviter que les patrons ne se rattrapent en poussant encore davantage les cadences ?

Les délégués des commissions d'entreprises du Tessin ont effleuré ce problème en demandant que les syndicats renoncent à la politique de paix du travail. Ce n'est en effet qu'en brisant avec cette politique que les syndicats pourront reprendre l'offensive, organiser les travailleurs dans les usines, les mobiliser localement ou centralement pour le triomphe de cette revendication.

### QUI SONT LES REALISTES ?

Dire par contre, comme l'USS, que l'introduction des 40 heures par étapes permettra de résoudre la question de la compensation salariale, en évitant un "passage trop brutal" mauvais pour l'"équilibre économique", c'est renoncer aux 40 heures immédiates comme arme actuelle permettant aux travailleurs de lutter pour le maintien des postes de travail; c'est une fois de plus renvoyer aux ca-

lendes grecques une revendication parfaitement actuelle sous prétexte de réalisme économique. Mais c'est faux : ce faisant, l'USS continue à se conformer à la sacro-sainte logique du profit ! Nous disons à ces bureaucrates : bravo, vous vous prononcez enfin pour les 40 heures; mais pourquoi ne pas dire en même temps que les patrons peuvent parfaitement en payer le prix aujourd'hui, immédiatement pourquoi ne pas partir du fait que le capitalisme suisse, ses holdings, ses banques, ses assurances, ses industries d'exportation ont accumulé des réserves gigantesques qui leur permettent de payer ? et pourquoi ne pas commencer à expliquer aux salariés que pour les faire payer, les patrons, précisément, c'est la lutte, la mobilisation qui sont les armes à saisir par les travailleurs ?

---

### **SOUTENIR L'INITIATIVE POCH-PSA-LMR !**

---

Une initiative existe déjà, celle qui fut lancée il y a deux ans par le PSA, la LMR et le POCH et qui attend maintenant de passer en votation : pourquoi l'Union Syndicale n'appellerait-elle pas à se mobiliser pour que cette initiative passe immédiatement en votation ? pourquoi les syndicats ne commenceraient-ils pas une bataille pour que la compensation intégrale du salaire soit inscrite dans les contrats collectifs dès maintenant ? Quoi qu'il en soit, ce n'est pas un paragraphe dans une initiative qui donnera la garantie que les salaires seront maintenus : seule la lutte génératrice d'un véritable rapport de forces avec le patronat en donnera la garantie...

L'Union syndicale propose un nouveau "plan de relance" dont la presse a parlé ces jours : mais la véritable relance doit être celle des luttes et non de chimériques emplâtres sur une jambe de bois.

---

### **LANCER LE DEBAT PARTOUT DANS LES SYNDICATS !**

---

Une fois de plus, la proposition de la VPOD a surgi des bureaux des secrétaires centraux sans que la base ait pu en discuter préalablement. De tels procédés ont assez duré : les secrétaires syndicaux doivent être forcés à respecter un processus de prise de décision démocratique ! Si ces messieurs découvrent maintenant les vertus des 40 heures, tant mieux (bien qu'un peu tard), mais qu'ils ne s'arrogent pas le droit de décider eux-mêmes comment et quand on doit les réaliser !

Il importe dans les semaines qui viennent que, dans le plus de sections syndicales, que ce soit dans la fonction publique ou dans le privé, la question des 40 heures immédiates avec maintien intégral du salaire soit posée et que les délégués au congrès de l'USS de Bâle reçoivent des mandats précis face à la proposition de la VPOD-centrale et face à l'existence de l'initiative POCH-PSA-LMR.

## LE MAINTIEN DE L'EMPLCI

C'est le plus immédiat, le plus important en ce moment : répartir le travail disponible entre tous, sans perte de salaire. Dans l'horlogerie, par exemple, cela représenterait la garantie de milliers de postes de travail !

Evidemment, cela ne doit en aucune mesure conduire à une légalisation du "travail court" avec diminution du salaire et à la suppression des indemnités de chômage partiel : la bataille pour les 40 heures doit aller de pair avec une bataille pour le maintien intégral du salaire.

Mais, diront certains, vous allez couler les petites entreprises, en leur imposant de passer brusquement de 45-46 à 40 heures et accélérer par conséquent les licenciements.

Non, il faut être conscient que les grosses entreprises et les banques auxquelles elles sont liées peuvent payer, car elles ont accumulé des réserves fantastiques pendant la période de prospérité. Dans l'horlogerie toujours, la constitution d'un fonds régional d'investissement alimenté sur les profits des grands comme la SSIH, l'ASUAG et des banques permettrait, sous contrôle des organisations ouvrières, de maintenir en vie certaines entreprises en difficulté.

Pour prendre un exemple : à Genève, où 800 personnes déclarent un million et plus de revenus et 2'000 un million et plus de fortune, il suffirait d'une augmentation de 1,5 o/o de leurs impôts pour procurer une somme de 100 millions correspondant grosso-modo à 4'000 postes de travail sur un an ...

Par ailleurs, si nous acceptons la logique de ce "réalisme" nous renoncerons de fait à toute lutte pour les intérêts généraux des travailleurs, tant il est vrai que les disparités au sein du système capitaliste sont énormes. Nous disons que la lutte menée d'abord peut-être dans des secteurs de pointe entraînera et renforcera celle des travailleurs des secteurs retardés et qu'il s'agit globalement de forcer les capitalistes à payer les frais de la crise, en supprimant en même temps les facteurs de division entre travailleurs (licenciés - ouvriers au travail court - ouvriers à plein temps - etc.).

Le patronat ment comme un arracheur de dents : alors que ses "experts" prédisent une lente sortie de la récession et une forte rechute en 1978, il vient maintenant refuser même l'abaissement du travail à 45 heures, en prétextant que seule "une situation économique durable permettrait une diminution du temps de travail et non une situation passagère, comme celle à laquelle a conduit la récession actuelle". (Journal des Associations patronales, No 39) !

La faiblesse de la proposition de la VPOD : une nouvelle initiative qui introduirait les 40 heures par étapes (au mieux les 43 heures en 1978, les 40 heures en 1981 et, si l'on compte avec la possibilité de temporiser du Conseil fédéral, peut-être 1983 seulement), c'est qu'elle ne répond en aucune mesure à cette question immédiate : le maintien de l'emploi, aujourd'hui.

## LA LUTTE CONTRE LES CADENCES INFERNALES

La vision "étapiste" de la VPOD permettrait en réalité au patronat de se préparer calmement aux 40 heures en améliorant la rationalisation de son appareil de production

sans augmentation du personnel. 40 heures en 1983, cela signifierait dès lors : travailler plus, plus vite, surveiller plus de machines dans un temps plus court !

Or, aujourd'hui déjà, le patronat se félicite de l'augmentation de la productivité, augmentation qui signifie pour les travailleurs : augmentation des rythmes et des cadences, fatigue nerveuse accrue, etc.

Dans l'horlogerie, de 1971 à 1974, la productivité a augmenté de 40 o/o. Dans le bâtiment, la masse salariale a diminué de 40 o/o en 1975 alors que le volume de travail ne diminuait que de 25 o/o. Dans la chaussure, l'effectif total des travailleurs a passé de 12'600 (1946) à 6'000 (1975), mais la productivité a très fortement augmenté. Et les exemples pourraient être multipliés.

Cette exploitation accrue a des conséquences tangibles pour les travailleurs. Certes, elles ne sont pas toujours bien visibles : ce n'est parfois qu'après des années de travail qu'un ouvrier se retrouvera avec l'ouïe diminuée pour avoir dû travailler des années durant dans un atelier très bruyant ; ou une travailleuse complètement détraquée pour avoir "marché" à coup d'analgésiques pour tenir la norme, comme chez Iril à Lausanne. La fatigue du travail, cette fatigue qui s'accumule, s'insinue en nous et que nous ne pouvons plus chasser (que les médecins appellent une fatigue résiduelle) produit ce vieillissement précoce de trop nombreux travailleurs et travailleuses, à quoi vient s'ajouter les fatigues des temps de transport irrationnels, les énervements du trafic urbain, les charges de la vie domestique, etc.

Mais parfois cette exploitation a des effets plus spectaculaires. C'est ainsi qu'une récente statistique révèle que la Suisse est un des pays où le travail est, proportionnellement, le plus meurtrier :

Accidents mortels pour 1000 salariés, par année (300 jours)

	fabriques	construction	chemin de fer
Suisse	0,14	0,66	0,39
RFA	0,17	0,37	0,26
Italie	0,09	0,53	0,10
Pays-Bas	0,04	0,13	0,11
G-B	0,04	0,21	0,25

(source : Rapport annuel du BIT, 1974)

Allemagne et Grande-Bretagne : 1973, Suisse et Pays-Bas : 1972, Italie : 1971)

Un inspecteur de la Caisse nationale d'assurances (CNA) vient de déclarer dans une interview à la Wirtschaftsrevue (septembre 1975) que "les travailleurs à l'accord sont tentés de négliger les mesures de sécurité pour élever leur production". Il ajoute : "En plus il faut compter avec la routine, la monotonie et le surmenage. On a constaté que les lundis et les vendredis la fréquence d'accidents est plus forte que pendant le reste de la semaine".

Dès lors, la revendication des 40 heures a une portée concrète, immédiate pour lutter contre les cadences infernales et les conséquences sur la santé physique et nerveuse des travailleurs ; ces derniers vendent leur force de travail : ils n'ont pas, en plus, à vendre leur santé !

## Accidents de travail en Suisse

Par jour de la semaine		Par heure de la journée	
dimanche	0,6 o/o	0 - 8 h.	9,8 o/o
lundi	20,5	8 - 10	21,3
mardi	19,8	10 - 12	16,6
mercredi	17,5	12 - 14	9,3
jeudi	17,6	14 - 16	25,4
vendredi	20,2	16 - 18	14,1
samedi	3,8	18 - 24	3,5

(source : statistiques de la CNA, période 1968-72.)

## SOYONS PROVOCANTS : LES 35 HEURES CONSTITUENT UN OBJECTIF REALISTE !

Nous l'avons déjà montré : la Suisse connaît le temps de travail le plus long d'Europe. Ailleurs, les 40 heures, voire les 35 heures (travailleurs de l'imprimerie belges par exemple), sont déjà en vigueur dans plusieurs pays. Les ressources économiques, techniques et scientifiques permettraient de faire des 35 heures un objectif parfaitement réaliste.

Si la résistance des patrons est si forte, c'est pour une raison des plus simples : une telle diminution, sans réduction de salaire, sans augmentation des cadences, suppose une redistribution du revenu national au profit des travailleurs, aux dépens des trusts, des holdings et des grandes entreprises ...

## AUX SYNDICATS : LA LUTTE COMMENCE AUJOURD'HUI

Nous disons dès lors aux dirigeants syndicaux : vous ne vous y retrouverez pas avec votre prétendu réalisme, qui renvoie les 40 heures aux calendes grecques. C'est aujourd'hui qu'il faut commencer la lutte.

Dans la lutte contre les licenciements, nous avons besoin des 40 heures aussi vite que possible et non en 1981 ou 1983. La bourgeoisie, s'appuyant sur le silence des syndicats, a pu repousser jusqu'à aujourd'hui la présentation de l'initiative 40 heures POCH-PSA-LMR au peuple. Elle pourrait cependant être présentée en 1976 et entrer en vigueur une année après. Deux ans donc avant la généralisation des 40 heures; deux ans que le mouvement syndical pourrait précisément mettre à profit pour commencer la lutte pour le maintien du salaire. Il n'est pas impossible que la votation se situe dans une courte période de relative relance du cycle capitaliste; ceci faciliterait encore cette lutte pour le maintien du salaire, alors que l'éventuelle initiative syndicale risquerait de tomber en plein dans une nouvelle période de crise, soit dans une mauvaise période pour "arracher" des avantages par la seule vertu de la négociation ...

Il n'y a pas à hésiter : 40 heures pour tous, immédiatement, sans diminution du salaire, sans augmentation des cadences !



21. 10. 1975

# 40 HEURES

*"Le Comité national pour l'introduction de la semaine de 40 heures salue les multiples prises de position émanant de sections ou de fédérations syndicales en faveur d'une rapide introduction de la semaine de 40 heures avec totale compensation du salaire; il se solidarise avec les mesures décidées par le syndicat des travailleurs de la chimie. Dans les autres pays presque toutes les entreprises dépendant de l'empire de la chimie bâloise travaillent au plus 40 heures par semaine et cet état de fait serait naturellement aussi possible et réalisable en Suisse. Il en va de même pour toutes les autres branches, depuis que pratiquement dans toute l'Europe a été introduite la semaine de 40 heures avec compensation totale du salaire.*

*Aujourd'hui l'introduction de la semaine de 40 heures est urgente : elle seule pourra permettre de maintenir voire de créer des emplois. Aussi le Comité national exige du Conseil fédéral et du Parlement de mettre sans délai en discussion et en votation l'initiative populaire déposée en 1973, demandant l'abaissement légal du temps de travail à 40 heures.*

*En même temps, le Comité national en appelle aux fédérations de l'Union Syndicale Suisse pour qu'elles défendent au prochain congrès de l'USS le soutien de cette initiative qui, si l'on prépare une véritable mobilisation*

*des salariés, laisse assez de temps pour conquérir la compensation totale du salaire et qui, en permettant le maintien des places de travail, peut valablement renforcer la position des travailleurs.*

*Le lancement d'une nouvelle initiative, actuellement discuté dans les milieux de l'USS, qui prévoit une diminution progressive du temps de travail, ne permettrait au mieux qu'en 1982 ou 1983 l'introduction de la semaine de 40 heures. Cette initiative en projet ne contribuerait donc nullement au maintien des postes de travail, problème qui se pose avec urgence aujourd'hui. Aussi le Comité national a-t-il demandé aux syndicats que la question de savoir comment introduire la semaine de 40 heures avec totale compensation du salaire soit discutée, dans la presse syndicale, au sein des fédérations et au congrès de l'USS, de telle manière que le point de vue du Comité national puisse également se faire entendre.*

*Zurich, le 14 octobre 1975.*

**Comité national pour l'introduction de la semaine de 40 heures :**  
**Organisations Progressistes de Suisse,**  
**Ligue Marxiste Révolutionnaire,**  
**Parti Socialiste Autonome (Tessin)."**

8. 11. 1975

Congrès FOBB

## LA LUTTE POUR LES 40 HEURES

Autre exemple de ce fossé entre langage apparemment plus dur et application des plus douteuses : la question des 40 heures.

L'initiative POCH-PSA-LMR avait reçu, avant le congrès, l'appui de nombreuses sections syndicales; plus nombreuses encore étaient les sections qui s'étaient prononcées pour les 40 heures en général. Cela reflétait la volonté, plus ou moins affirmée, de couches importantes de salariés de refuser de payer la facture de la crise des patrons.

Autre signe de cette tendance : la résolution — votée contre l'avis de la direction — conférant aux sections locales la compétence de déclencher des grèves d'avertissement d'une journée, qui révèle que la volonté d'une politique syndicale responsable et active se fraie son chemin (au niveau local).

Mais, sur les 40 heures, la direction a su manoeuvrer pour éviter tout débordement ... S'adressant aux nombreux délégués qui s'étaient prononcés pour l'initiative POCH PSA-LMR, Canonica leur a dit qu'ils étaient bien naïfs de croire qu'on pourrait en même temps diminuer le temps de travail et maintenir les salaires. Pour lui, il faut plutôt envisager une *"solution conventionnelle appuyée par une consolidation légale"*. Et il ajoute : *"Si celles-ci (les organisations patronales) rejettent une telle solution, l'initiative (celle que lancerait l'USS !) devrait ouvrir une confrontation politique pour la semaine de 40 heures, qui s'accompagnera d'une confrontation syndicale pour la compensation de salaire"*. Dans l'une et l'autre variante, il se prononce pour *"l'introduction progressive de la semaine de 40 heures"*.

Il y a là un aveu intéressant : l'introduction de la semaine de 40 heures n'ira pas sans une *"confrontation syndicale pour la compensation de salaire"*; c'est exactement ce que nous disons et, que l'on soit pour l'initiative existant ou pour le projet VPOD, c'est là le vrai problème. Pour le reste, nous ne voulons pas répéter nos arguments en faveur de l'initiative POCH-PSA-LMR : nous renvoyons nos lecteurs à nos articles précédents.

Congrès Union PTT**SUR LES 40 HEURES**

Sur la diminution du temps de travail, la direction UPTT voulait faire passer le principe des 40 heures par étapes, sans plus; c'est dans ce sens que Richard Muller s'exprima. Mais, tant dans la commission ad-hoc que dans le congrès, se dessina un courant en faveur de l'initiative POCH-PSA-LMR. Un postier de Genève protesta contre le fait que la direction n'avait donné aucune information aux postiers et aux délégués sur l'initiative existant. (Quant à nous, au nom du Comité national pour la semaine de 40 heures, nous avons distribué un tract devant le congrès et engagé la discussion avec une série de délégués; mais les officiels ne jugèrent pas bon de nous inviter à prendre la parole...). Finalement une motion des Tessinois demandant le soutien à toute initiative postulant les 40 heures ou la retraite à 60 ans fut écartée et une motion de Neuchâtel-Téléphone fut acceptée, qui demandait l'introduction de la semaine de 40 heures; ceci après qu'eut été glissée la "réserve" de l'introduction par étape !

Enfin, Muller fut obligé de faire une concession aux partisans de l'initiative POCH-PSA-LMR : il reprit à son compte, mais sans la mettre au vote à notre connaissance, la proposition de la commission ad-hoc proposant que *"si les négociations de l'USS et les démarches des diverses fédérations syndicales n'aboutissaient pas, l'UPTT devrait, le moment venu, soutenir l'initiative POCH"*.

Proposition de normand, tant il est vrai qu'il est fort possible que l'UPTT doive se prononcer sur l'initiative, bien avant que les "négociations" de l'USS aient abouti à quoi que ce soit ...

Enfin, il est un autre plan sur lequel le syndicat des postiers n'offre pas encore de réponse concrète : celui de l'augmentation des cadences dans les divers services, que ce soit à l'occasion de l'introduction des 40 heures ou, plus généralement, au travers des tentatives de rationalisation.

Là se pose la question de l'organisation des employés et employées des postes sur leur lieu de travail, leur capacité de résistance, leurs moyens de lutte : le congrès est resté muet, à notre connaissance, sur ces points vitaux; les discours, aussi "musclés" soient-ils, des responsables syndicaux ne répondent pas et de loin pas !

correspondant

21. 11. 1975

# 40 heures : qui est „réaliste“ ?

Les 40 heures sont à nouveau à l'ordre du jour. Un débat doit s'ouvrir, aujourd'hui, non pour savoir seulement si l'initiative POCH-PSA-LMR est meilleure ou moins bonne que celle que projette la VPOD, mais pour définir les moyens d'imposer dans les faits, par l'action directe des travailleurs, cette vieille revendication.

Comme le souligne parfaitement Marx (1), la lutte pour la limitation de la durée du temps de travail ne se résume pas, en dernier ressort, à une question de droit, mais à un rapport de force. Et ce n'est que dans la mesure où les travailleurs seront capables de le modifier en leur faveur que les 40 heures, sans diminution de salaire et sans augmentation de l'intensité du travail, pourront être obtenues.

Sans faire abstraction des questions concrètes qui se posent, il est cependant vrai qu'un immense pas en avant serait fait pour que les 40 heures soient une réalité, et non plus un slogan (inscrit depuis 1933 dans le programme de l'USS), si, sur cette revendication, le mouvement ouvrier, dans son ensemble, se mobilisait.

Apparemment pourtant, toutes les forces du mouvement ouvrier organisé s'accordent à reconnaître l'importance, la nécessité, l'urgence et le "réalisme" de cette revendication. Apparemment donc, le front le plus large du mouvement ouvrier devrait se réaliser très rapidement. En réalité, si la revendication des 40 heures fait la quasi unanimité dans le mouvement ouvrier organisé, cette unanimité recouvre essentiellement deux projets, deux conceptions, deux méthodes de luttes différents.

## Initiative – Mobilisation

Il y a d'un côté l'initiative déposée depuis plus d'un an par le POCH-LMR-PSA. Elle a d'abord le mérite d'exister. Comme l'a reconnu Canonica au dernier Congrès de la FOBB de Lugano, l'initiative a eu le mérite de "contribuer à faire connaître le postu-

lat à un large public..." De plus, le Conseil fédéral devra la soumettre au vote populaire dans des délais relativement brefs (probablement en 1976), permettant ainsi à l'ensemble des travailleurs suisses de se prononcer et d'actualiser encore plus cette revendication centrale.

Elle prévoit l'introduction effective des 40 heures, au plus tard un an après la sanction populaire, c'est-à-dire dans deux ans environ.

De plus, dans l'esprit des initiateurs, elle est insuffisante en elle-même si elle ne s'accompagne pas d'une large mobilisation (2).

Cette mobilisation centrale est évidemment sans exclusive. Elle doit être prise en charge par l'ensemble des forces du mouvement ouvrier. Le comité s'est d'ailleurs adressé, encore récemment, à l'ensemble des organisations du mouvement ouvrier et aux syndicats en particulier dans ce sens.

## La voie des négociations paritaires

D'un autre côté, il y a les solutions que présentent les directions des syndicats les plus importants. Bien qu'elles varient et sentent la hâte, elles ont en commun le fait qu'elles sont récentes (automne 75). Elles se distancient franchement de l'initiative existante; elles mettent en avant la solution de la négociation par les contrats collectifs, et elles sont partagées sur le lancement, ou non d'une nouvelle initiative syndicale sur les 40 heures, proposé par la VPOD.

Cette hâte et l'importance subitement accordée par les directions syndicales dans leur ensemble à une revendication inscrite depuis plus de 40 ans dans le programme de l'USS a essentiellement deux raisons:

– dès le lancement de l'initiative POCH-LMR-PSA, un nombre non négligeable de travailleurs syndiqués ont appuyé ouvertement celle-ci. Cet appui s'est traduit, dès 1973, par des prises de position de sections du syndicat des typographes, de la VPOD, et par l'existence de courants importants dans la FOBB et l'UPTT notamment.

— le chômage qui est réapparu en 1974, pour la première fois depuis 1950, a fortement contribué à actualiser la revendication de 40 heures pour une large fraction des travailleurs, même parmi les moins touchés, comme ceux de la chimie.

### Deux objections qui n'en sont pas !

Puisque les directions syndicales refusent aujourd'hui d'organiser la mobilisation autour de l'initiative du POCH-LMR-PSA, elles doivent bien le justifier à partir d'un certain nombre de critiques qu'elles adressent à l'initiative elle-même. Quelles sont-elles ? Il y a d'abord les critiques peu sérieuses du type de celle du syndicaliste genevois E. SUTER qui voit, comme conséquence à l'initiative, pour peu qu'elle soit acceptée, l'augmentation du nombre de travailleurs étrangers. Outre le relent de xénophobie qu'elle sous-entend, cette argutie signifie que, dans ce cas-là, la question du chômage serait plus que résolue. C'est vraiment une excellente raison de se battre pour les 40 heures.

Il y a une autre critique avancée plus récemment et par les directions syndicales dans leur ensemble: l'initiative n'exigeant pas, dans son texte, le maintien des salaires en même temps que la réduction du temps de travail, en serait dangereuse parce que son application ne ferait en somme que légaliser le chômage partiel. L'objection est certes de taille; elle ne tient pas. La seule garantie, en effet, contre la diminution des salaires, c'est la mobilisation des travailleurs, l'organisation centrale de cette mobilisation par l'ensemble du mouvement ouvrier, et d'abord par les syndicats eux-mêmes. Ceci est tellement vrai que Canonica, parlant devant le congrès FOBB à Lugano, de l'éventuelle initiative syndicale disait: "... l'initiative devrait ouvrir une confrontation politique pour la semaine de 40 heures, qui s'accompagnera d'une confrontation syndicale pour la compensation du salaire". Il semble effectivement que ce soit là le vrai problème.

### La mort des petites entreprises ?

Il y a cependant certaines objections qui sont plus réelles, mais qui le sont dans tous les cas où les 40 heures seraient introduites relativement rapidement. Ce ne sont donc pas des objections à l'initiative elle-même, mais des objections à l'introduction des 40 heures dans la réalité.

Quelles sont-elles ?

A) L'introduction des 40 heures ferait "couler" une série de petites entreprises à la limite de la rentabilité. Paradoxalement donc, au lieu de lutter contre le chômage, elle conduirait, si non à la catastrophe, du moins à une augmentation du chômage, à l'inverse du but recherché. Voyons cet argument: Les statistiques de l'OFIAMT elles-mêmes, montrent que ce sont quelque 2'000 entreprises qui ont disparu en 5 ans, ce qui veut dire que la disparition des entreprises les moins à même de supporter la concurrence est un phénomène lié à l'économie de marché elle-même, la récession jouant

comme accélérateur de ce processus.

Si l'on admet un certain maintien de la demande globale par branche, il est évident que la disparition de petites entreprises, accélérée par la récession et, dans une mesure bien moindre, par l'introduction des 40 heures, serait plus que compensée par la création de nouveaux postes de travail qu'impliqueraient la réduction à 40 h. du temps de travail.

Enfin, l'augmentation du coût horaire, par unité, produite que représenterait l'introduction des 40 heures sans diminution de salaires, serait minime par rapport au prix de l'heure de travail facturé par les entreprises. La marge est encore grande. Et, le patronat suisse, dans son ensemble, peut largement payer !

Grâce à la "paix du travail", notamment, le patronat a réussi le tour de force de maintenir à la fois le temps de travail le plus long par rapport à tous les pays capitalistes développés et d'augmenter la productivité du travail bien plus rapidement que les salaires (de 1958 à 1971, productivité + 80 o/o, salaires + 62 o/o) et depuis, l'écart n'a fait que se creuser. Dans le rapport de l'OCDE sur la Suisse de 1972, on en trouve une confirmation éclatante: "... Il est peu probable que l'on retrouve une tendance aussi fortement favorable aux revenus du capital dans d'autres pays développés, surtout s'ils ont joui, comme la Suisse, d'un très haut niveau de l'emploi".

### Un saut trop rapide ?

Autre objection:

B) Il existe des secteurs où l'on travaille 50 heures et plus; pour ceux-là, l'introduction, dans deux ans, des 40 heures serait impossible.

D'abord, s'il y a des secteurs où la réduction du temps de travail est urgente, ce sont bien ceux-là. Ensuite, même s'il faut prévoir un certain nombre d'ajustements qui peuvent se régler dans le détail par la voie des conventions collectives notamment, la légalisation de la semaine de 40 heures ne peut que représenter une base d'appui importante, modifiant le rapport de force dans le sens d'une diminution la plus rapide possible de la durée du travail. L'existence de tels retards parle plutôt en faveur de mobilisations centrales sur cette revendication, ne laissant pas en retard les secteurs pour lesquels cette revendication est la plus nécessaire. Cela nous apparaît d'une évidence élémentaire. Tel n'est pas l'avis de la FTMH, qui, sous la plume de son secrétaire Bésuchet comme elle l'avait fait en 1954 contre l'initiative pour les 44 heures, prétend qu'une initiative ne profitera qu'à une minorité: "... On peut toutefois craindre que, dans le domaine de l'aménagement du temps de travail, des solutions trop générales ne donnent satisfaction qu'à des minorités. C'est pourquoi il faut, dans le cadre des objectifs globaux, choisir les voies et les moyens adaptés aux professions, aux régions, aux entreprises, en laissant aux travailleurs opérer des choix individuels". (Lutte syndicale, mars 73).

Une telle position ouvre toute la porte à la division entre travailleurs, qui est ici théorisée jusqu'à l'absurde.....

### Une autre voie en cul-de-sac

A vrai dire, si l'introduction des 40 heures pose effectivement un certain nombre de problèmes réels, l'opposition des directions syndicales à l'initiative POCH-PSA-LMR tient en fait à l'attitude d'ensemble de ces directions syndicales (3). Une mobilisation sérieuse autour de l'initiative existante aurait comme conséquence directe un renforcement du courant "lutte de classe" dans et hors du syndicat et risquerait de mettre en danger la sacro-sainte "paix du travail" avec toutes les pratiques syndicales qui lui sont liées, pratiques chères aux directions syndicales actuelles, en tous cas pour la majorité d'entre elles.

Comme le montre l'attaque patronale sur toute une série d'acquis de la classe ouvrière, comme le soulignait déjà Marx, ce n'est que la force qui fera céder les patrons. Et les travailleurs n'ont comme seule force que leur unité dans la lutte et leur détermination.

A se bousculer au portillon pour découvrir une autre voie, afin de ne pas perdre le bénéfice de la lutte engagée autour de l'initiative, sans pour autant soutenir cette dernière, ce n'est pas une seconde voie que proposent les directions syndicales dans leur majorité, mais un cul de sac, dont seuls, encore une fois, les travailleurs feront les frais: il y a 40 ans que l'USS "négocie" les 40 heures, c'est pourtant aujourd'hui qu'il faut répondre au chômage. Si l'initiative est mise aux voix dans l'année à venir, c'est dans deux ans environ que les 40 heures devront passer dans les faits. On a donc encore assez de temps pour mobiliser si l'on commence immédiatement ! Et, dans l'intervalle, les directions syndicales obtiendront d'autant plus, dans les négociations des conventions, que la mobilisation sera importante. Le "réalisme" c'est 40 heures, immédiatement, sans diminution de salaires et sans augmentation des cadences ! - e. jamey - j.g.

### NOTES:

(1) - "Comme on le voit, à part des limites tout élastiques, la nature même de l'échange des marchandises n'impose aucune limitation à la journée de travail et au travail extra. Le capitaliste soutien son droit comme acheteur, quand il cherche à prolonger cette journée aussi longtemps que possible et à faire deux jours d'un. D'autre part, la nature spéciale de la marchandise vendue exige que sa consommation par l'acheteur ne soit pas illimitée, et le travailleurs soutien son droit comme vendeur quand il veut restreindre la journée de travail à une durée normalement déterminée. Il y a donc ici une antinomie, droit contre droit, tous deux portant le sceau de la loi qui règle l'échange des marchandises. Entre deux droits égaux, qui décide ? La force. Voilà pourquoi la réglementation de la journée de travail se présente dans l'histoire de la production capitaliste comme une lutte séculaire pour les limites de la journée de travail, lutte entre capitaliste, c'est-à-dire la classe capitaliste, et le travailleur, c'est-à-dire la classe ouvrière".

Karl Marx, Le Capital, "Limite de la journée de travail".

(2) Comme le souligne la "PLATEFORME du Comité d'action national pour les 40 heures":

"il ne fait aucun doute que, seule, une initiative ne suffit pas pour garantir cette riposte des travailleurs et la victoire dans cette lutte. Même si cette initiative était acceptée, sans mobilisation et sans lutte des travailleurs, les capitalistes auraient tout loisir de regagner ailleurs ce qu'ils auraient perdu. Mais, précisément, parce qu'elle est une revendication centrale qui remet directement en cause le pouvoir patronal, la revendication des 40 heures exige une mobilisation et une lutte décidée de la classe ouvrière. C'est dans ce but que l'initiative est lancée, utilisant les possibilités que laisse la démocratie bourgeoise pour propager plus largement la lutte pour les 40 heures et préparer ainsi le terrain de cette lutte et de cette mobilisation indispensable...."

(3) Nous avons déjà répondu, dans les Brèche 124 et 125 aux arguments avancés par les responsables syndicaux en faveur d'une introduction progressive des 40 heures. Nous n'y revenons donc pas ici.

Congrès USS**Les 40 heures : pas avant  
que cela ne convienne aux patrons ...**

Au centre des débats se situait la question des 40 heures. Pratiquement absente de ce congrès de fonctionnaires, l'extrême-gauche a ainsi été présente, en filigrane, dans toute une partie des débats du congrès. La fédération des typographes (FST) proposait le soutien à l'initiative POCH-PSA-LMR; la VPOD, elle, soutenait le lancement d'une nouvelle initiative syndicale, de même que la fédération de la chimie (FTCP); quant à elle, la FTMH défendait le recours à la seule voie des conventions collectives, secteur par secteur, dans la perspective d'une réalisation très graduelle des 40 heures. En tout six propositions — témoignant de façon déformée de l'actualité de cette revendication parmi les travailleurs — existaient sur les 40 heures. Finalement le Comité syndical proposa une motion de compromis prévoyant d'abord le recours à la voie conventionnelle puis, mandant la Commission syndicale pour préparer et lancer, le cas échéant, une éventuelle initiative, sans limite dans le temps. Un amendement de la VPOD, soutenu par la FST, demandant qu'on biffe de la résolution le rejet explicite de l'initiative déjà existante fut repoussé par 153 voix contre 48.

17.1.1976**Non du Conseil fédéral  
aux 40h.****Première réaction du Comité national  
pour l'introduction de la semaine  
de 40 heures.**

Le Conseil fédéral vient de publier son message aux Chambres dans lequel il repousse l'initiative POCH-PSA-LMR pour les 40 heures avec une série d'arguments sur lesquels nous reviendrons en détail dans la prochaine Brèche. La votation pourrait avoir lieu cet automne déjà; cela signifie que la campagne pour l'initiative doit démarrer sans tarder et qu'elle va constituer un enjeu important pour les organisations qui la soutiennent. Nous informerons également en détail nos lecteurs sur ce qui est prévu et lançons d'ores et déjà un appel à toutes et à tous pour qu'ils se joignent à nous dans cette campagne.

Pour l'heure, nous publions le communiqué rédigé par le Comité national pour l'introduction de la semaine de 40 heures :

*"En repoussant l'initiative pour la semaine de 40 heures, le Conseil fédéral se fait l'interprète des milieux capitalistes qui, à chaque diminution du temps de travail, prédirent une catastrophe économique ... qui ne survint pas. C'est une réalité que,*

*d'ici 1977, la semaine de 40 heures aura été introduite dans la législation de tous les pays européens. C'est aussi une réalité que, depuis l'introduction des 45 heures, la productivité a suffisamment augmenté pour qu'on puisse passer aux 40 heures; qui plus est, dans ces derniers mois, le travail court a entraîné une très forte augmentation de la productivité, d'ailleurs soulignée par la Société de Banque suisse. Aussi l'affirmation du Conseil fédéral selon laquelle l'introduction des 40 heures mettrait en danger de nouvelles places de travail est ridicule. Par contre, ce qui est vrai, c'est que son introduction aurait un effet favorable sur l'emploi d'un certain nombre de salariés : certes chaque travailleuse du textile, licenciée, ne retrouvera pas la place qu'elle occupait avant ou une place toute semblable, mais il n'empêche que le chômage croissant serait efficacement combattu par l'introduction de la semaine de 40 heures.*

*Le Comité national pour l'introduction de la semaine de 40 heures appelle tous les travailleurs à se mobiliser dans l'action, afin d'imposer la semaine de 40 heures avec maintien du salaire."*

Zurich, Lausanne, le 10 janvier 1976

17. 1. 1976

## 40h., convention collective

### refus de toute riposte

Dans son éditorial sur les 40 heures (dans la LS qui précède le congrès de l'USS), A. Ghelfi donne le ton : *"Profitant de l'incertitude des temps, des propositions démagogiques sont lancées dans le débat, afin de jeter le trouble dans les esprits ... Ceux qui proclament qu'une réduction rapide des horaires résorberait le chômage lancent à nouveau un slogan bourré d'illusions. Dans des cas particuliers, on aboutirait sans doute à des résultats, mais ils resteraient sans influence appréciable sur l'ensemble. Pour des dizaines de milliers de chômeurs, cela équivaldrait à leur couper les prestations entre l'ancien et le nouvel horaire."*

La similitude des arguments de Ghelfi et de ceux du Conseil fédéral dans son message aux Chambres est frappante. Bien plus, la direction FTMH se livre à un véritable tour de passe-passe. Après avoir reculé et reculé durant toute l'année sur la défense de l'emploi, après avoir accepté des diminutions de salaire, comme celles qu'ont subies les travailleurs de la Flückiger à St Imier (de 100 à 150 francs par mois), Ghelfi et ses compères annoncent que les 40 heures ne permettraient pas de résorber le chômage. L'argument est faux et en plus totalement démagogique : quelle efficacité ont eue les méthodes syndicales de collaboration pour empêcher la suppression de 20 000 postes de travail dans l'horlogerie ? Au Congrès de l'USS, les délégués FTMH (élus comment, sur quelle base ?) ont soutenu la proposition de négocier la réduction du temps de travail dans le cadre conventionnel. Or en même temps, au moment où cette stratégie était soutenue par les délégués FTMH, dans les négociations concernant la nouvelle convention horlogère, les chefs du syndicat abandonnaient toute revendication matérielle.

Il faut souligner que cette convention, qui arrivait à échéance le 30 septembre 75, n'a été, comme par hasard, dénoncée ni par la FTMH, ni par les associations patronales; ce qui amène sa reconduction de fait pour une année au moins. Depuis 74, la direction

syndicale était "mandatée" pour négocier les vacances, la réduction du temps de travail, les réajustements de salaire et les assurances à partir d'une enquête faite parmi les syndiqués, qui avait révélé que la sécurité de l'emploi était la préoccupation essentielle des horlogers, ainsi qu'une série de revendications économiques. Aujourd'hui la direction FTMH accepte de poursuivre les négociations et signe même certains accords secondaires, alors que le patronat déclare publiquement refuser toute revendication matérielle. Ainsi l'accord de 74 sur le réajustement des salaires, censé faire partie de la nouvelle convention, n'est déjà plus appliqué.

En mettant l'accent sur les revendications dites d'ordre moral, comme la reconnaissance de la présence de délégués syndicaux dans des commissions d'entreprise mises en place sur la base de statuts patronaux, les bonzes de la FTMH placent quelques petits pions au niveau des entreprises et étendent un peu plus leur emprise sur ces structures.

Dans cette situation où l'impasse totale de la politique de paix du travail saute aux yeux, un premier regroupement de toutes les forces combattives, des militants syndiqués FTMH, FCOM (syndicat chrétien), des différents regroupements de travailleurs, de la région horlogère est décisif pour faire face à plus long terme aux restructurations de l'industrie horlogère, à ses conséquences sur les travailleurs et pour répondre à la logique fatale de la direction syndicale FTMH.

Les bases d'un tel regroupement de forces doivent être la défense des intérêts immédiats des travailleurs : contre les licenciements, introduction immédiate des 40 heures, application de l'accord salarial de juin 74 et bataille pour l'échelle mobile. Des initiatives doivent être prises pour faire apparaître une alternative de classe au niveau des entreprises, parmi les chômeurs, au niveau syndical et régional.

V. S.